

BILAN DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Sommaire

Contexte

- 1 Préparation du dispositif
- 2 Mise en œuvre
- 3 Déroulement des élections
- 4 Données chiffrées
- 5 Perspectives d'amélioration

LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES EN QUELQUES CHIFFRES

Nombre de votants en CST central :

18960

Nombre de scrutins ouverts : **21**

Participation globale : **33,11%**

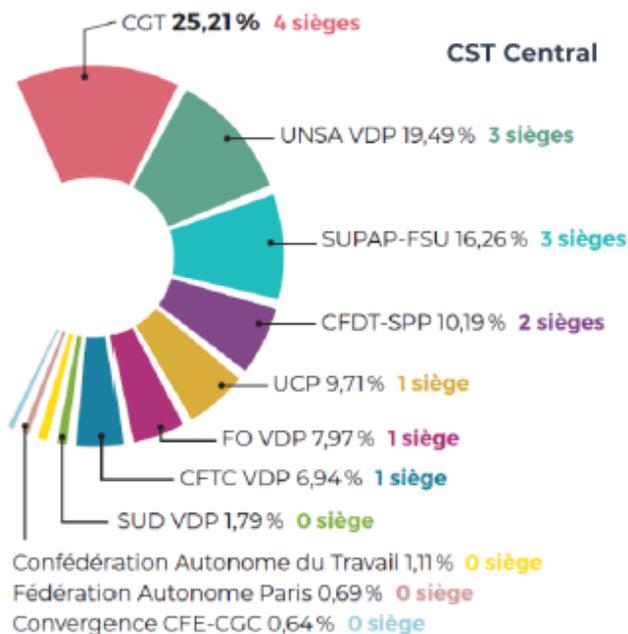
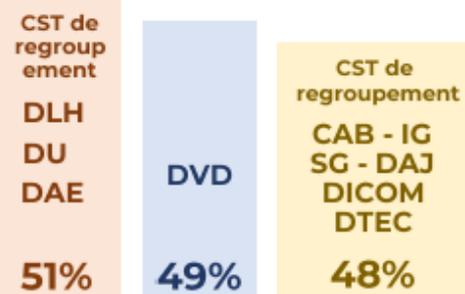
Participation moyenne CST de direction
technique : **40%**

Participation moyenne en CST de direction
administrative : **43%**

Nombre d'organisations syndicales : **11**

Nombre de titulaires et suppléants élus : **426**

LES TROIS PLUS FORTES PARTICIPATIONS EN DIRECTION :



Nombre de sites de vote
mutualisés ouverts : **29**

Nombre de votants sur ces sites :

1295

Nombre de représentants des
organisations syndicales
observateurs dans ces sites : **58**

Nombre de postes informatiques
sécurisés accessibles sur ces
sites : **239**

Nombre de représentants des
organisations syndicales au sein
de la délégation chargée des
visites de ces sites : **27**

Nombre de sites visité par la
délégation : **12**

Part F/H au sein des élus : **44,4 % / 55,6%**

Nombre de réunions de concertation avec les
organisations syndicales : **16**

+ de 59000 courriers
de profession de foi envoyés

Nombre de QDN publié : **8**

Nombre de publication lettre
capitale : **5**

Nombre de boîtes mail dédiées
créées : **26 000**

Nombre d'appels traités par la
cellule d'assistance DRH :

3952

Contexte

Pour le renouvellement des instances représentatives dans les trois versants de la fonction publique, la date des élections professionnelles permettant la désignation des représentants du personnel a été fixée nationalement au 8 décembre 2022.

A la Ville de Paris, l'organisation de cette élection a présenté deux évolutions majeures par rapport à l'élection précédente de 2018 :

1/ Les modifications de l'organisation et de la composition des instances :

- les Comités Techniques (CT) ont été remplacés par les Comités Sociaux Territoriaux (CST), au sein desquels une Formation Spécialisée sur la santé, la sécurité et les conditions de travail reprend pour partie les attributions des Comités d'Hygiène et Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) ;
- les Commissions Administratives Paritaires (CAP) siègent désormais par catégorie et sont donc au nombre de 3 (A, B et C) contre 49 CAP par corps et grade en 2018 ;
- la commission consultative paritaire (CCP) unique concerne tous les contractuels et remplace les 3 CCP par catégorie de 2018.

2/ La Ville a retenu pour 2022, le vote électronique comme moyen d'expression des suffrages pour l'ensemble des scrutins (CST, CAP et CCP)

Ce choix avait pour but de permettre un accès différent au vote, notamment en étendant la période de vote à une semaine, limiter le volume des imprimés et simplifier les opérations de dépouillement.

Il s'appuie sur le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État.

Conformément aux dispositions de ce décret et aux recommandations de la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019, la solution de vote devait atteindre

l'objectif de sécurité niveau 3 et faire l'objet d'une expertise préalable et indépendante par un expert mandaté par la Ville de Paris.

L'élection a été organisée au scrutin de liste à un tour et la période de vote a été fixée à huit jours du 1^{er} au 8 décembre avec un vote accessible sur ordinateur, smartphone ou tablette 24h/24 pendant toute cette période.

Concernant les instances en directions, 3 CST regroupent les directions comptant des effectifs plus réduits (délibérations DRH 32 et 34 du 22 et 23 mars 2022) :

- Regroupement 1: Cabinet de la Maire, Inspection générale, Secrétariat générale, Direction des affaires juridiques, Direction de l'information et de la communication, Direction de la transition écologique et du climat ;
- Regroupement 2: Direction des ressources humaines, Direction des finances et des achats, Direction des systèmes d'information et du numérique ;
- Regroupement 3: Direction du logement et de l'habitat, Direction de l'urbanisme, Direction de l'attractivité et de l'emploi.

La durée des mandats demeure de 4 ans.

1 Préparation du dispositif

1.1 Définition du périmètre

Les scrutins à organiser étaient au nombre de 21 avec un scrutin central et 16 en direction pour un total de 414 sièges à pourvoir pour un corps électoral de l'ordre de 60 000 électeurs.

Le tableau suivant donne le nombre de sièges par CST/CAP/CCP par scrutin.

Scrutin	Nbr sièges titulaires	Nbr sièges suppléants
CST central	15	15
CST CM, IG, SG, DAJ, DICOM, DTEC	6	6
CST DRH, DFA, DSIN	8	8
CST DLH, DU, DAE	8	8
CST DILT	8	8
CST DCPA	8	8
CST DVD	8	8
CST DSP	8	8
CST DEVE	12	12
CST DDCT	12	12
CST DPMP	12	12
CST DJS	12	12
CST DAC	12	12
CST DSOL	12	12
CST DPE	14	14
CST DFPE	14	14
CST DASCO	14	14
CAP A	8	8
CAP B	8	8
CAP C	8	8
CCP	8	8

Les trois entités juridiques, Ville de Paris, CASVP et EPPM, sont restées responsables de l'organisation et du pilotage de son périmètre. Néanmoins un pilotage centralisé au niveau de la Ville a été mis en place pour assurer l'harmonisation des scrutins et conduire la relation avec le prestataire fournissant la plateforme de vote.

En fonction du scrutin (CST, CAP, CCP), pouvaient être électeurs les agents :

- titulaires ou stagiaires
- contractuels
- assistants familiaux ou assistants maternels
- vacataires
- apprentis
- salariés en contrat unique d'insertion et contrat d'accompagnement dans l'emploi (Parcours Emploi Compétences)

Les conditions de base pour être électeur et éligible à chaque scrutin sont définies par la réglementation. La qualité d'électeur a pu être appréciée jusqu'à la veille du scrutin.

1.2 Contractualisation avec un prestataire et pilotage des opérations électorales

Le rôle du prestataire

Pour mettre en place l'élection par vote électronique, la Ville de Paris a fait appel à un prestataire externe spécialisé sur ce type d'opération. Le choix du prestataire a nécessité la mise en place d'une consultation dans le cadre des marchés publics :

N° de consultation 2200029 procédure adaptée « Marché de mise à disposition d'une solution de vote électronique et prestations associées pour les scrutins relatifs aux élections professionnelles 2022 concernant la Ville de Paris et ses partenaires (EPPM et CASVP) »

La consultation a été publiée le 12 avril 2022 et quatre prestataires ont soumissionné. Après analyse et une phase de concertation, la société NEOVOTE a été retenue. Le marché a été notifié le 11 avril et la première réunion de lancement s'est tenue le 10 mai 2022.

Il a été demandé au prestataire de mettre à la disposition de la Ville de Paris et de ses établissements partenaires un interlocuteur unique dédié, chargé de coordonner l'ensemble du processus électoral et ce dès la notification du marché jusqu'à la transmission du bilan et du certificat de destruction des données à l'issue des scrutins.

La prestation devait couvrir plusieurs aspects comme :

- la mise à disposition d'un espace pour le transfert sécurisé des listes électorales ;
- le chargement de l'intégralité du fichier des électeurs ;
- la possibilité de mettre à jour des données électeurs au cas par cas sur la plateforme de vote ;
- un outil dédié à la saisie et à l'export des candidatures avec des fonctionnalités de vérification automatique par rapport au nombre de sièges à pouvoir ou encore au ratio femmes/hommes ;
- une solution sécurisée permettant de mettre à disposition des électeurs les identifiants de vote et le matériel de vote ;
- des phases de recettes et de test à blanc ;
- une accessibilité 24h/24 de la plateforme pendant la période de vote ;
- une assistance de premier niveau ;
- un suivi de la participation ;
- le dépouillement et l'édition des procès-verbaux de vote.

L'équipe projet

Directrice du projet : Amina JEMAAOUI (cheffe de la Délégation aux Relations Sociales et aux Politiques de Prévention)

Experts fonctionnels : Thomas FURTADO (chef de projet, spécifications et contrôle qualité), Pierre GALLONI D'ISTRIA (droits syndicaux et procédures électorales), Valerie GUICHARD (cheffe de projet aspects RH, gestion des candidatures communications), Jean-Marc LORRE (chef de projet aspects logistiques), Dominique RISPOLI (gestion des candidatures et fiabilisation des listes électorales).

Experts outils –applications informatiques et sécurité : Olivier BONNEVILLE, Mohamed BENYAHIA, Yves BOUCHEREAU, Mohamed BOUKREDINE, Jacky BOURDIN, Pascal FRANCONI, Thomas LEYMARIE, David MARTINEAU, Patrick SUARD, Frédéric VIARD.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : Didier CORDON, Eric SWIETEK-FRADKINE, Christine VIDAL.

Communication : Krystel LESSARD.

Leurs missions étaient les suivantes :

- établissement, modification et validation des listes électorales ;
- établissement, modification et validation des listes de candidatures dans l'application dédiée ;
- validation de la notice de vote et des bons à tirer ;
- validation des professions de foi ;
- suivi des phases de recettes ;
- supervision des opérations de vote ;
- recueil des résultats et de la liste d'émargement ;
- lien avec les sites de vote.

1.3 Consultations des instances centrales

Le dispositif mis en place pour les élections professionnelles 2022 a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du CT central du 16 février 2022.

Les modalités communes caractérisant l'organisation de ces élections ont été détaillées :

- le cadre des élections (CST, CAP et CCP) organisées au scrutin de liste à un tour ;
- les critères de représentativité des OS pour participer aux élections professionnelles (constitution légale du syndicat depuis deux ans au moins et respect des valeurs républicaines) ;
- la répartition des sièges à la proportionnelle, avec répartition des restes à la plus forte moyenne ;
- la durée des mandats de quatre ans ;
- la désignation des représentants du personnel des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein des organisations syndicales sur la base des résultats des élections aux CST ;
- la désignation des représentants du personnel au CSAP au sein des organisations syndicales sur la base des résultats des élections au CST central de la Ville et de ceux des administrations parisiennes ;
- l'organisation du vote par voie électronique

À cette séance ont été également présentés pour avis :

- les deux projets de délibération relatifs à la composition des comités sociaux territoriaux et des formations spécialisées de la Ville de Paris ;
- les projets d'arrêtés fixant la composition des CAP et de la CCP ainsi que le principe commun du vote électronique par internet ;
- la communication des chiffres fixant la représentation des femmes et des hommes au sein des instances de la Ville au 1er janvier 2022 (61 559 électeurs en CST central F : 56,94% H : 43,06%).

Les dispositions essentielles de ces différents projets ont été présentées et discutées préalablement avec les organisations syndicales représentées au CT central lors de deux réunions le 24 novembre 2021 et le 1er février 2022.

Concernant la composition des CST regroupant plusieurs directions, la version initiale proposait de regrouper 12 directions dans une instance. Les échanges lors de cette séance ont conduit l'administration à proposer une nouvelle formulation avec un regroupement de ces directions dans trois instances (détaillées supra) et le doublement des représentants suppléants en formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail comme le permettait la réglementation.

2 Mise en œuvre

2.1 Dialogue social

Tout au long du processus, des séances régulières de concertation ont été mises en place pour échanger avec les organisations syndicales sur les modalités organisationnelles, la constitution des listes électorales ou la mise en place de la plateforme de vote. Ces réunions ont également permis de travailler sur le protocole relatif à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui fixe les modalités d'accès et d'utilisation de l'intranet par les organisations syndicales pendant la campagne électorale.

La poursuite en 2022 des concertations avec les organisations syndicales a permis d'associer les syndicats non représentés au CT central, notamment les syndicats SUD-VP, FA-FPT, CFE-CGC et Printemps Écologique...

Le tableau suivant liste les différents temps d'échange et les sujets abordés, y compris les présentations en CT central.

Au-delà de l'ordre du jour propre de chaque séance de concertation, les organisations syndicales ont été régulièrement informées de l'avancée des points traités dans les séances précédentes. Chaque séance a également consacré du temps aux questions/réponses.

Les organisations syndicales ont été destinataires des différents documents qui ont structuré la mise en place de ces élections, soit en phase projet pour apporter leur contribution, soit en phase diffusion pour information.

Parmi ces documents figurent : les données électorales (nombre d'électeurs et de représentants, ratios F/H, références réglementaires précisant le nombre de candidats...), la FAQ, la brochure des élections, les courriers envoyés aux agents pour la création des BALS, les modèles de profession de foi, les modes d'emploi, les éléments de communication.

Les organisations syndicales ont eu également accès aux pré-listes électorales qui leur ont été remises sur rendez-vous au moyen d'une clé usb par organisation. Cette diffusion a eu lieu à trois reprises au fur et à mesure de l'évolution et de la fiabilisation des listes : 19/05/22, 12/07/22, 23/09/22. Dès l'ouverture de la plateforme

à la mi-novembre, elles ont pu visualiser les listes d'électeurs directement sur l'outil en ligne.

Elles ont également été associées à la mise en place de plateforme de vote avec :

- l'accès à une plateforme éphémère ouverte du 23 mai jusqu'au 6 juin 2022 pour visualiser et se familiariser avec l'interface ;
- la participation à la phase de test qui s'est déroulée du 20 au 30 juin 2022 à la fois pour superviser le processus et pour participer en tant qu'électeurs pour tester l'opération de vote ;

Des arrêtés ont été publiés pour les membres du bureau de vote centralisateur (BVEC) et des bureaux de vote électronique (BVE) qui ont également pu bénéficier d'autorisations d'absence pour assurer leurs missions.

Afin de faciliter la communication syndicale, pour les organisations ne disposant pas d'un site syndical sur Intraparis, la possibilité leur a été donnée d'utiliser ce moyen de communication pour adresser aux agents des lettres d'information syndicale. Plusieurs sessions de formation ont ainsi été organisées.

Pour permettre un accompagnement des nouvelles modalités de vote, une réunion mensuelle d'information syndicale supplémentaire dédiée à l'information électorale a été autorisée pour les mois de septembre, octobre et novembre 2022. La mise en place d'une autorisation d'absence supplémentaire a été précisée aux directions par note DRH pour permettre aux agents d'assister à ces réunions.

Enfin, les organisations syndicales ont été associées en décembre au déroulement des opérations sur les sites de votes équipés informatiquement et mis en place pour couvrir l'ensemble du territoire parisien. Deux sites en cours de configuration ont été visités en amont des élections. Puis, pendant la période de vote, les représentants de deux organisations distinctes pouvaient être présents sur chaque site. La répartition a été décidée par tirage au sort et en fonction de la représentativité au CT central. Une délégation des organisations syndicales a pu également réaliser, sur cette même période, la visite de 10 sites tirés au sort.

Date	Sujets
24/11/21	Élections professionnelles 2022 et nouvelle organisation des instances de dialogue social
01/02/22	Calendrier prévisionnel
16/02/22	CT central Présentation du dispositif pour les élections professionnelles
18/03/22	Scrutins dont CST de regroupement – Mise en œuvre du vote électronique et marché en cours de passation – Arrêté d'organisation
14/04/22	Documents de candidature – Accès aux postes informatiques pour les agents – Campagne de communication
17/05/22	Présentation par le prestataire Neovote de la solution de vote
15/06/22	Organisation des tests – Projet d'arrêté et de protocole TIC – Profession de foi – Création des boîtes mails pour les agents sans accès adapté
20/06/22	Lancement du test – Scellement des urnes
23/06/22	CT central Arrêté d'organisation des élections professionnelles – Nouveaux ratios pour le CST DSP et DSOL
16/09/22	Organisation des sites de votes mutualisés – Calendrier/plan de communication
11/10/22	Visite de deux sites de vote en phase préparatoire
07/10/22	CT Central Site de vote pour les élections professionnelles
12/10/22	Présence des organisations syndicales sur les sites de votes – Format des professions de foi – Suivi de l'activation des boîtes mails – Organisation des BVEC/BVE – Communication via Lutèce
21/10/22	Tirage au sort de l'ordre de présentation des listes
16/11/22	Procédure de réassort – Tirage au sort des sites de vote à visiter par la délégation des organisations syndicales
29/11/22	Fiabilisation des listes électorales

2.2 Le rôle de la DSIN

Compte tenu des ressources et de l'expertise nécessaires à la mise en place du scrutin au format électronique, une collaboration DSIN/DRH a été initiée dès le lancement du projet. Sur le plan opérationnel, un COPIL s'est tenu quasiment chaque semaine avec les acteurs concernés de ces directions. Les équipes RH et techniques du CASVP et de l'EPPM ont été également associées à ces points hebdomadaires.

Plusieurs actions ont mobilisé les équipes de la DSIN, comme :

- Pilotage : *Bureau du pilotage, des processus qualité et des partenariats*

- Production des listes électeurs: *Bureau des systèmes d'information ressources humaine* ;
- Création et gestion des boîtes mails: *Bureau des équipements et outils numériques* ;
- Génération et impression des listes électeurs pour la mise à disposition en direction: *Bureau de l'exploitation, du cloud et des infrastructures datacenter* ;
- Configuration des postes sécurisés: *Bureau des équipements et outils numériques* ;
- Configuration réseau des sites de votes mutualisés: *Bureau des infrastructures réseaux et de télécommunications* ;
- Installation des postes informatique et support associé pour les tests et les sites de votes mutualisés: *Service de l'assistance informatique de proximité* ;
- Support électeurs pour l'accès aux boîtes mails: *Service de l'assistance informatique de proximité*.

Au cours des différentes phases du projet, l'organisation retenue et les contraintes techniques ont évolué régulièrement, notamment en lien avec les échanges menés avec les organisations syndicales ou les demandes du prestataire. La collaboration mise en place entre la DSIN et la DRH a permis de répondre à tous ces changements en adaptant les dispositifs parfois en temps réel ou en explorant de nouvelles solutions.

2.3 Rédaction des spécifications

Après la notification du marché, une phase importante a consisté à rédiger et valider l'ensemble des spécifications techniques avec le prestataire, les équipes DSIN et le bureau des applications de la DRH.

Ce document avait pour objectif de cadrer les aspects organisationnels et fonctionnels du projet de vote électronique en ce qui concerne :

- le cadre général des opérations électorales : périmètre, scrutins, textes de références, accessibilité du système 24/24, bureaux de vote électronique BVE/BVEC, les acteurs, le planning prévisionnel ;
- le processus de vote et le rôle des acteurs : contrôle, scellement, opérations de vote, réassort, dépouillement ;

- les différents référentiels relatifs aux scrutins : électeurs, bureaux de vote, candidature, émargements avec spécification détaillée des données, des sources, des formats ;
- le fonctionnement des différents portails : vote, BVE/BVEC, gestion.

Un calendrier détaillé de l'ensemble des étapes de mise en œuvre de l'opération, y compris les délais de transmission des éléments entre les acteurs, a été arrêté. Ce calendrier devait notamment permettre de respecter le calendrier réglementaire de l'organisation des élections.

Certains éléments de ces documents de référence (spécifications et calendrier) ont néanmoins dû être adaptés au cours du projet en fonction des choix retenus et des contraintes techniques rencontrées.

2.4 Fiabilisation des listes

Tout au long de la préparation des élections professionnelles, les services de la DRH ont procédé à de nombreuses vérifications pour fiabiliser les listes électorales. Une difficulté a consisté notamment au maintien en parallèle de deux listes électorales contenant les mêmes informations mais présentant des formats différents :

- une liste destinée au prestataire et au système de vote en ligne.
- une liste destinée à la mise à disposition en direction et accessible aux agents

La liste prestataire devait contenir une ligne par électeur et par scrutin. Un électeur votant en CST central, en direction et en CAP représentait donc trois lignes dans ce fichier.

Le fichier pour affichage devait au contraire présenter une ligne par électeur avec une indication sur plusieurs colonnes des scrutins auxquels il participait.

La qualité d'électeur est appréciée jusqu'à la veille des élections suivant des critères précis, par exemple : les contractuels de droit public détenteurs d'un contrat à durée indéterminée, de contrats inférieurs à 6 mois reconduits successivement depuis au moins 6 mois ou d'un contrat d'une durée d'au moins 6 mois dont la date de début est antérieure au 1er octobre 2022, sont électeurs aux comités sociaux territoriaux central et de directions et à la commission consultative paritaire. Les

informations sur les agents sont regroupées dans une application RH à partir de laquelle sont calculés les témoins électeurs sur la bases des critères pré-cités.

Le fichier à destination du prestataire a été précompilé par la DSIN à partir de cette base. Un fichier a été créé pour chaque entité du scrutin soit Ville, Titre 4, CASVP et EPPM. La DRH-DRSPP avait pour tâche notamment de regrouper ces fichiers en un seul pour transmission au prestataire sur un espace sécurisé. Le choix du SOI comme élément d'authentification, bien que logique d'un point de vue opérationnel, a introduit un point de vigilance complémentaire dans la fiabilisation des listes par la DRH. En effet, un agent Ville détaché au CASVP possède un SOI Ville et un SOI CASVP.

Un SOI peut être identique au CASVP et à la Ville et concerner deux personnes différentes. Avec plus de 60000 électeurs, les homonymes sont nombreux et le couple nom/prénom suffisait rarement à identifier de manière unique un électeur.

Pour résoudre ce problème, des clés temporaires ont été créées regroupant plusieurs niveaux d'information afin d'isoler de manière unique chaque agent. La première liste électorale envoyée au prestataire à la mi-septembre n'a pas passé le contrôle qualité en partie pour ces difficultés qui ont généré des doublons SOI ou mail. Il y a eu également des cas de données non renseignées ou dont le format n'était pas correct. Ces anomalies ont pu être corrigés dans un délai très rapide.

Une fois la liste entrée dans le système de vote du prestataire, les corrections ultérieures comme les changements d'affectation, les nouveaux arrivants, les modifications d'adresses ou la qualité d'électeur ont dû être effectuées manuellement au cas par cas dans l'interface de gestion du prestataire. Le bureau des applications de la DRH a donc régulièrement procédé à la fiabilisation des dossiers individuels dans le SI RH et produit des listes de mises à jour que l'équipe de la DRSPP intégrait via l'interface de gestion du système de vote. Ces changements ont occasionné la mise à jour de milliers de fiches électeurs jusqu'à la veille des élections.

Une version des listes était également destinée à la mise à disposition en direction pour vérification. Cette opération de vérification visait à contrôler la cohérence entre le corps électoral des agents affectés à une direction et leur situation administrative, avec pour objectif que les dossiers dans le SI RH soient le plus à jour

possible pour permettre aux agents d'être inscrits au bon scrutin (CST central, CST de direction, CAP pour les titulaires et CCP pour les contractuels).

Ce travail s'est déroulé en deux étapes. En juillet 2022, une pré-liste électorale a été diffusée aux directions via un espace sécurisé avec un retour des modifications pour début septembre. Ces modifications ont pu être intégrées dans la liste transmise au prestataire à la mi-septembre. Une deuxième liste a été ensuite mise à disposition des directions fin septembre pour affichage physique. La liste a été comme précédemment déposée sur un espace sécurisé et en parallèle mise à disposition sous format papier. Chaque direction a pu ainsi venir retirer sa liste directement à la DRH au niveau des bureaux de la DRSP. L'édition papier a nécessité un travail important de mise en page et de publipostage en lien avec les équipes de la DSIN.

Les électeurs ont pu ainsi vérifier leur inscription et, le cas échéant, effectuer des réclamations portant sur une demande de modification, d'ajout ou de radiation de la liste électorale. Cette disposition a été mise en place sur une période d'environ 15 jours entre le 30 septembre et le 12 octobre 2022. Les directions ont pu, sur cette base ainsi que sur le travail de fiabilisation mené par leur SRH, reporter sur les listes les éléments à modifier (format papier signé par la directrice/directeur de la direction concernée).

Les organisations syndicales ont été destinataires des pré-listes et de la liste finale. Elles ont pu faire remonter via la boîte mail DRH dédiée aux élections leurs observations et les différents cas individuels dont elles ont pu avoir connaissance. Une séance de concertation fin novembre a été entièrement dédiée à cette problématique de fiabilisation. La DRH a pu notamment expliquer de manière quantitative et qualitative les évolutions qui ont pu être constatées dans la base des électeurs entre mai et novembre.

2.5 Créations des boîtes mails dédiées

Afin d'accéder à la plateforme de vote, les électeurs devaient s'identifier au moyen d'éléments d'identification personnels. Afin de respecter, les exigences de sécurité notamment les recommandations de la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019, trois canaux ont été utilisés :

- un identifiant envoyé à l'adresse physique de l'électeur ;
- un mot de passe envoyé par mail à une adresse professionnelle ;
- une donnée propre à l'électeur (SOI pour la Ville).

Une procédure de réassort en ligne permettait également, en cas de perte de ces éléments, de les récupérer sur son adresse mail professionnelle.

Les agents dotés d'une boîte mail (BAL) Exchange en prenom.nom@paris.fr disposaient d'un espace de stockage suffisant pour mener ces opérations. En revanche, les agents détenteurs d'une BAL dite Zimbra disposaient d'un espace de stockage réduit pouvant provoquer une saturation de la boîte.

Il a donc été décidé d'équiper les agents ne disposant pas de BAL ou possédant uniquement une BAL Zimbra, d'une nouvelle boîte mail dédiée aux élections professionnelles. Compte tenu des difficultés pour leur attribuer une BAL exchange, il a été fait appel à un prestataire pour fournir des BAL dédiées se terminant par @vdp.paris.fr, BAL dites SOGO.

La première étape a consisté à définir les agents à inclure dans le périmètre. Pour cela, une première liste a été constituée en pointant les métiers, toutes directions confondues, n'ayant pas accès de manière quotidienne à un poste informatique et pour lesquels aucune adresse mail n'était renseignée dans l'application RH. Il s'agit par exemple des agents d'entretiens à la DILT, des éboueurs à la DPE etc. Cette liste a été ensuite communiquée à la DSIN pour vérifier si les agents identifiés ne disposaient effectivement pas déjà d'une BAL Exchange. La DSIN a également complété la liste avec les agents détenteurs d'une boîte Zimbra.

La première liste consolidée comportait environ 26000 agents. La liste a été affinée suite à plusieurs situations spécifiques identifiées, comme par exemple : les agents Ville détachés au CASVP qui ont eu une BAL créée dans le cadre de leurs activités au CASVP ou encore les agents ayant déjà fait l'objet d'une demande de création d'une BAL Exchange au moment de l'établissement de la liste.

L'ensemble des BAL SOGO ont été créés à la mi-juillet. Un courrier nominatif accompagné du mode d'emploi a été envoyé à chaque agent concerné fin juillet.

Sur l'ensemble des envois, 700 ont généré des NPAI (Non présent à l'adresse indiquée) qui sont revenus à la DRH. Chaque NPAI reçu a fait l'objet d'un enregistrement, d'un appel téléphonique pour joindre l'agent et pour corriger, le cas échéant, l'adresse directement dans les fichiers élections ou pour affirmer la

direction d'affectation pour contact et mise à jour du dossier RH (les fichiers élections étant eux-mêmes mis à jour à partir des informations contenues dans l'application RH). Les lettres NPAI ont été transmises aux directions pour qu'elles puissent les remettre directement aux agents.

Pour être fonctionnelle, chaque BAL devait être activée. Afin de mieux accompagner les agents, la DSIN a mis en place un numéro d'assistance disponible dès l'envoi du courrier. La DRH a également communiqué aux directions, via un espace sécurisé, la liste nominative des agents concernés par ces BAL SOGO afin qu'elles adaptent leur communication interne auprès de ces agents pour favoriser l'activation de ces boîtes mail.

La DRH a, en complément, réalisé un mailing aux agents disposant de BAL Zimbra (environ 17000) pour les informer qu'une nouvelle BAL avait été créée spécifiquement pour eux dans le cadre des élections professionnelles.

La consolidation progressive des listes d'électeurs avec l'ajout de nouveaux agents a généré ponctuellement la création de nouvelles BAL SOGO ainsi que l'envoi du courrier associé.

Nombre de situations individuelles ont été remontées par les directions ou par les organisations syndicales. Par exemple, des agents de terrain disposaient déjà d'une BAL exchange sans le savoir. Les BAL peuvent en effet avoir fait l'objet d'une création automatique à la prise de fonction et ne pas être utilisées par la suite. Dans ce cas de figure, les agents s'étonnaient de ne pas avoir reçu de BAL SOGO.

Le travail continu d'échange avec la DSIN a permis de préciser ces situations et d'informer les agents en conséquence.

Tout au long du processus, les statistiques d'activation des BAL SOGO ont été remontées par la DSIN et communiquées par la DRH aux directions. Ces données ont fait aussi l'objets de points d'information dans les concertations avec les organisations syndicales.

Enfin, la DRH a complété le dispositif par des actions de communication comprenant des flyers mode d'emploi des BALS aussi bien SOGO qu'Exchange.

2.6 Expertise indépendante

Les procédures et la solution de vote ont fait l'objet d'une expertise préalable et indépendante par un expert mandaté par la Ville de Paris tout au long de la procédure jusqu'à la proclamation des résultats conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2011-595 du 26 mai 2011 et aux recommandations de la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019.

La solution de vote devait atteindre l'objectif de sécurité niveau 3 de la recommandation CNIL en vigueur.

Les travaux d'expertise ont porté sur les éléments de conception et d'architecture de l'application et tout particulièrement sur les évolutions apportées au logiciel, pour l'adapter aux besoins de la Ville de Paris.

Les travaux réalisés ont été les suivants :

- étude de l'organisation mise en place ;
- analyse des architectures techniques matérielles et logicielles ;
- analyse de la base de données et du code source de la solution ;
- contrôle de paramétrage ;
- contrôle des modifications ;
- prise d'empreintes de référence ;
- contrôle de la génération des clés et de scellement initial ;
- tests de robustesse et d'intrusion.

Les actions ont également porté sur la sécurité du dispositif et des tests de robustesse et d'intrusion dans le système de vote.

Le rapport d'expertise en date du 9 décembre 2022 a été transmis aux organisations syndicales. Il conclut que la réalisation du prestataire de vote et les procédures adoptées apparaissent conformes à leur destination et aux recommandations de la CNIL.

2.7 Conformité de RGPD

Les déclarations RGPD nécessaires ont été produites en lien avec le référent Ville de Paris. Une mention spécifique a été intégrée dans le courrier envoyé par le prestataire de vote aux agents spécifiant : « La Ville de Paris protège vos données

personnelles. Pour en savoir plus, rendez-vous en page d'accueil d'Intraparis, rubrique protection des données personnelles ».

Dans cette rubrique, un document spécifique décrit les éléments du traitement soient :

- l'identification de l'entité responsable du service numérique qui recueille et traite les données personnelles (DRH) ;
- la finalité du service ;
- l'origine des données utilisées par le service ;
- l'information sur le traitement des données personnelles ;
- Les droits relatifs aux données personnelles collectées.

Il est notamment fait référence à l'intervention des deux prestataires externes : Neovote pour la plateforme de vote, Koba pour l'édition et l'envoi des professions de foi.

2.8 Mise en œuvre des tests

Afin de tester la plateforme de vote à la fois sur le volet administration (processus de scellement et de dépouillement des urnes) et le volet interface électeur (fluidité des opérations de connexion et simplicité d'utilisation), il a été décidé avec le prestataire qu'une phase de tests se déroulerait du 20 au 30 juin 2022. Les organisations syndicales ont été mobilisées pour superviser ce processus électoral de test.

À ce titre, chaque organisation syndicale a été sollicitée pour communiquer le nom d'un délégué de liste et d'un suppléant pour contribuer au bon fonctionnement des bureaux de vote (BVEC et BVE). Il leur a été également demandé lors de la concertation du 17 mai de fournir des listes d'électeurs testeurs pour voter sur la plate-forme de test. Chaque électeur volontaire devait déjà figurer sur la pré-liste électorale et être titulaire d'une adresse e-mail ou d'un téléphone portable pour communication des identifiants de connexion. Par défaut, tous les permanents syndicaux ont été intégrés au test sur la liste des électeurs.

Les listes de candidatures du test ont été constituées aléatoirement par le prestataire, mais les électeurs devaient être réels. La DRH a donc sollicité les directions à travers le réseau des relations sociales pour enrichir le panel d'électeurs

testeurs pour tous les scrutins (CST central, CST de directions, CAP des 3 catégories et CCP. Il a été également intégré par défaut dans ces listes les agents DRH, DSIN, DFA et DILT.

Un mail a été envoyé à l'ensemble de la liste des testeurs pour les informer du déroulement du processus et valider, si besoin, l'autorisation d'utilisation des adresses mail personnelles pour ceux qui en avaient fait la communication.

La phase de scellement a été conduite par le prestataire le 20 juin matin en présence des organisations syndicales membres BVEC et BVE et de l'expert mandaté pour valider la conformité du processus. La phase de dépouillement s'est tenue le 30 juin matin. L'ensemble des électeurs testeurs a donc disposé de 10 jours pour tester la plateforme.

Le test a permis de valider les différentes étapes du processus :

- génération et attribution des clés de déchiffrement (via clé USB pour chaque OS) ;
- vérification que les urnes électroniques sont vides et les listes d'émargement vierges ;
- scellement du système de vote ;
- test du système de vote avec envoi des identifiants aux électeurs ;
- test du système de dépouillement.

Pour l'organisation de ce test, la DSIN a été mobilisée pour fournir des postes informatiques élections afin de garantir les configurations sécurisées. Les configurations retenues ont été par la suite déployées sur les équipements installés pour les BVE et sur les sites de votes mutualisés.

La participation au test a été de 24%. La procédure s'est déroulée de manière conforme. Elle a permis de rappeler aux membres BVEC la nécessité de pouvoir accéder à leur boîte mail professionnelle lors des phases de scellement et de dépouillement. Il a été également précisé aux membres BVE leur engagement à signer les PV des scrutins.

Plusieurs points techniques ont fait l'objet d'échanges, comme par exemple la perte d'une clé de scellement ou la taille d'affichage des listes en fonction du nombre de listes dans les différents scrutins.

Chaque électeur qui le souhaitait a pu faire un retour par mail à la DRH pour exprimer son expérience utilisateur. Dans l'ensemble, la procédure a été jugée simple et intuitive par les testeurs.

2.9 Mise en place de l'organisation matérielle et logistique

Pour ce scrutin se déroulant sous un format électronique, les agents pouvaient voter avec leurs équipements de travail (ordinateur, tablette, smartphone) ou, s'ils le souhaitaient avec leurs équipements personnels. La Ville devait néanmoins assurer aux agents ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail un accès à la plateforme de vote par la mise à disposition d'outils informatiques dans des lieux identifiés permettant de garantir la confidentialité du vote.

Un premier travail de cartographie des besoins a été ainsi mené par la DRH en collaboration avec les directions pour recenser l'ensemble des corps ne disposant pas de matériel informatique en lien avec leurs activités.

Ce travail a conduit à identifier environ 30000 agents. L'identification de l'affectation de ces 30000 agents a permis de calculer l'effectif à couvrir par arrondissement et par direction. Il a été ensuite produit deux scénarii, avec une participation à 100% et une participation à 50%. Pour rappel, le taux de participation en 2018 était de 36%.

Il a été ensuite évalué un temps moyen de vote par agent. Les critères retenus étaient que l'agent pouvait être peu familiarisé avec l'outil informatique et voter à plusieurs scrutins. Le temps pouvait être réduit si un accompagnant était disponible sur place. En prenant comme référence une ouverture des espaces en continu sur les jours de semaine de 9h à 17H, il a été possible de calculer, avec l'ensemble de ces données, le nombre minimum de postes informatiques à mettre à disposition par arrondissement et par direction.

Le mode d'organisation retenu pour la mise à disposition de ces postes a été de privilégier la mise en place de sites de vote mutualisés accessibles aux agents toutes directions confondues et couvrant l'ensemble des arrondissements.

Pour ce faire, les mairies d'arrondissement ont été contactées pour connaître les espaces pouvant être utilisés dans ce cadre et évaluer l'adéquation avec le nombre de postes nécessaires. Les directions ont été également sollicitées pour connaître les espaces qu'elles pourraient mettre à disposition.

Il a été également proposé aux directions qui le souhaitent d'ouvrir des espaces de vote de proximité pour leurs propres agents, sous leur responsabilité

La configuration sécurisée retenue pour les postes informatiques imposait un certain nombre de contraintes techniques identiques sur les sites mutualisés et de proximité comme l'accès à la fibre. Plusieurs réunions de travail ont été tenues entre la DRH, la DSIN et les directions pour valider les sites et les opérations techniques à mettre en œuvre. La DSIN était chargée de paramétrer, de livrer et d'installer les ordinateurs sur les sites.

Pour vérifier d'une part les éléments nécessaires à la DSIN (prise électriques, prises réseau, circulation des câbles, téléphones) et arrêter une organisation spatiale des sites, la DRH a conduit en juin-juillet des visites techniques sur la trentaine de sites mutualisés envisagés. Les agents de la DRH-DRSPP ont élaboré une grille de visite portant sur l'accès PMR, la gestion des flux et circulation en situation de crise sanitaire, l'aération et la confidentialité. À l'issue de chaque visite, le compte rendu technique était transmis à la DSIN et un projet d'organisation spatiale permettait de valider le nombre de postes informatiques installables.

Au final, 29 sites mutualisés ont été retenus (tableau ci-dessous).

Adresses des sites	Arr.	Nb Postes	PMR
Maire Paris Centre - 2, rue Eugène Spuller	3	4	
Direction des Affaires Scolaires - 3, rue de l'Arsenal	4	9	
Espace Burolib - 4 rue Lobau	4	12	
Centre de formation Momay - 7 rue Momay	4	6	
Mairie du 5e - 21, place du Panthéon	5	10	
Mairie du 6e - 78, rue Bonaparte	6	11	
Mairie du 7e - 116 rue de Grenelle	7	8	
Mairie du 8e - 3, rue de Lisbonne	8	10	
Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 9e - 54 rue Jean Baptiste Pigalle	9	6	
Mairie du 10e - 72, rue du Faubourg Saint-Martin	10	8	
Mairie du 11e - 12, place Léon Blum	11	8	
Ecole des Métiers - 22, rue Gabriel Lamé	12	7	
Direction de la Famille et de la Petite Enfance - 76, rue de Reuilly	12	5	
Direction des Solidarités - 94/96 Quai de la Rapée	12	10	
Espace Reuilly - 21 Rue Antoine-Julien Hénard	12	6	
Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports - 103, avenue de France	13	15	
Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports - 7, avenue de la Porte d'Ivry	13	11	
Mairie du 13e - 1, place d'Italie	13	8	
Mairie du 14e - 2, place Ferdinand Brunot	14	4	
Mairie du 15e - 31, rue Pecllet	15	7	
Gymnase Fédération - 16 rue de la fédération	15	6	
Mairie du 16e - 71, avenue Henri Martin	16	7	
Mairie du 17e - 16-20, rue des Batignolles	17	18	
Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports - 11, rue du Pré	18	8	
Mairie du 18e - 1, place Jules Joffrin	18	6	
Gymnase Jules Ladoumègue - 39, rue des Petites Ponts	19	10	
Mairie du 19e - 5-7, place Armand Carrel	19	8	
Mairie du 20e - 6, place Gambetta	20	5	
Centre sportif Maryse Hilsz - 34 rue Maryse Hilsz	20	6	
	29	239	

Les sites de proximités concernaient les directions suivantes : DEVE, DJS, DPE, DVD et DSOL pour une cinquantaine de postes au total sur 45 sites dont certains hors de Paris intra muros.

Cette organisation a été présentée aux organisations syndicales au CT central du 7 octobre 2022 et la liste a ensuite été publiée sur intraparis.

Pour accompagner les agents peu familiarisés avec les outils informatiques et optimiser les temps d'utilisation des postes, il a été décidé qu'un encadrant serait chargé de la gestion au quotidien de chaque espace de vote : ouverture/fermeture,

accueil, gestion des flux et accompagnement des électeurs en cas de besoin, remontée des difficultés techniques et signalements.

Une cinquantaine de cadres se sont mobilisés bénévolement pour que l'ensemble des sites mutualisés soit pris en charge par un encadrant et un aide-encadrant du 1^{er} au 8 septembre hors week-end. Deux sessions d'information ont été organisées pour expliquer à ces encadrants les missions, valider le planning, présenter l'interface de vote, la procédure de réassort ainsi que la cellule d'assistance électeur DSIN/DRH et remettre les fiches synthétiques concernant l'organisation spatiale de chacun des espaces.

Les encadrants disposaient également du numéro de téléphone portable d'un interlocuteur de la DRSPPP dédié au suivi du fonctionnement des sites. La DSIN a également mis en place une ligne directe pour permettre le signalement de tout problème informatique ou téléphonique sur les sites de votes.

L'installation des sites a été effectuée entre le 27 et le 29 novembre. La DRSPPP de la DRH est ensuite passée sur chacun des sites pour vérifier le bon fonctionnement et, si besoin, solutionner en lien avec la DSIN et/ou les interlocuteurs des sites les problèmes techniques rencontrés. Sur chaque site ont été mis à disposition des feuilles d'émargement, des flyers d'aide au vote et d'aide à la connexion aux BAL Exchange ou SOGO, des affiches précisant le numéro d'assistance DSIN/DRH. Les encadrants ont été destinataires d'un dossier comprenant ces éléments au format électronique.

Ces encadrants ont pu également, dès le 30 novembre, se rendre sur leur site pour une dernière vérification avant l'ouverture le lendemain matin.

Ce dispositif a été présenté aux SRH des directions ouvrant des sites de proximité pour qu'ils puissent organiser un accompagnement d'un niveau équivalent.

Une note relative à l'attribution des autorisations d'absence pour permettre aux agents de se rendre sur ces sites de votes a été adressée à l'ensemble des directions.

2.10 Vérification de la validité des candidatures

Le modèle de listes de candidatures a été envoyé aux organisations syndicales dès avril. Elles ont été informées que le dépôt des listes se déroulerait du 3 au 20 octobre 2022.

Fin septembre, un planning de dépôt a été établi avec chaque organisation syndicale pour qu'elles puissent déposer leurs listes dans les locaux de la DRH.

Chaque liste de candidature comprenait un formulaire de liste mentionnant la répartition femme/homme conforme au ratio validé en fonction du corps électoral de la direction ainsi que toutes les déclarations individuelles de candidatures (original daté et signé par l'agent).

Chaque candidature a fait ensuite l'objet d'une vérification d'éligibilité (en lien avec la sous-direction des carrières de la DRH) au titre de certaines conditions prévues par la réglementation :

- ne pas être en congé longue durée (CAP), congé de grave maladie (CCP), CLM, CLD, CGM (CST) ;
- n'avoir pas eu de sanction du 3ème groupe : rétrogradation ou ETF d'au moins 16 jours, à moins d'avoir bénéficié d'une décision tendant à ce qu'aucune trace de sanction ne subsiste à leur dossier ;
- n'avoir pas été condamné à une incapacité au titre de l'art. L5 et L6 du code électoral.

Les organisations syndicales ont été informées au fil des dépôts si des contraintes étaient mises en évidence sur ce point.

La DRSP de la DRH a procédé ensuite à l'enregistrement manuel dans l'interface de gestion du système de vote de chaque candidat soit plus de 4200 candidats sur 155 listes. Des arrêtés de candidature ont été publiés en conséquence et les listes ont été accessibles aux électeurs sur la plateforme de vote dès le 16 Novembre.

2.11 Envoi des professions de foi

Afin de mobiliser les électeurs, il a été décidé de maintenir l'envoi par courrier au domicile des professions de foi des organisations syndicales pour les différents scrutins, celles-ci étaient par ailleurs disponibles en ligne sur le site de vote dès le 16 novembre.

Le projet de format (papier ou numérique) a été présenté et fait l'objet d'échanges en réunion de concertation.

Afin de faciliter cette transmission, les organisations syndicales ont pu avoir accès à un espace d'échange sécurisé pour déposer leurs éléments avant le 20 octobre.

La DRSP de la DRH s'est chargée d'intégrer les documents dans la plateforme de vote. L'envoi papier (A4 recto/verso couleur) a été confié à un prestataire spécialisé. Une base de données avec les coordonnées des électeurs ainsi que les scrutins auxquels ils devaient participer a été fournie au prestataire. Cette base a été compilée à partir des listes électeurs fiabilisées puisque cet envoi est intervenu début novembre.

Comme pour le courrier d'information sur les créations de BAL, ce mailing a généré des NPAI (Non présent à l'adresse indiquée) qui sont revenus à la DRH, soit environ 1400 NPAI sur plus de 59 000 envois. A l'instar des BAL, ces NPAI ont fait l'objet d'une prise de contact avec l'agent, dans la mesure du possible, pour l'informer et lui permettre de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires pour voter. En effet, le fichier d'adresse était le même pour l'envoi des professions de foi et des identifiants de connexion à la plateforme de vote.

2.12 Plan de communication

Un enjeu majeur de cette élection était de favoriser la participation, notamment pour les agents n'ayant pas accès à un poste informatique dans leurs activités au quotidien, et pour certains peu familiarisés avec ces outils.

L'accompagnement organisationnel et technique renforcé mis en place (sites de vote, cellule d'assistance, création de boîtes mails dédiées...) a été dimensionné pour permettre l'atteinte de ces objectifs.

En complément, il était essentiel de conduire une campagne de communication multi-supports à l'échelle de la Ville pour informer les agents et mobiliser les différents acteurs en direction.

Cette campagne a mobilisé les actions suivantes :

Support	Publics visés	Temporalité								
		déc-21	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	sept-22	oct-22	nov-22	
Publication Quoi de neuf	UGD, SGD, Réseau RH	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Point en mensuelle RH	Sous-directeurs(rices), SRH		x	x	x	x	x	x	x	x
Publication Lettre Capitale	Agents			x		x	x	x	x	x
Publication Mission Capitale	Agents							x		
Affiches, Flyer	Agents			x				x	x	
IntraParis	Agents				x	x	x			
Mailing	Réseau RH					x	x			
Publication d'animation video	Agents							x	x	
Chat avec la DRH										x
Sets de table restaurants ASPP	Agents									x

Les thématiques des Quoi de neuf ont porté notamment sur les sites de votes, les boites mail ou encore le chat DRH. La lettre capitale a présenté l'organisation concrète du vote mais également abordé un point technique mais crucial qui était d'inviter les agents à signaler à leur UGD tout changement d'adresse postale. Un QR code a été aussi ajouté aux affiches pour accéder plus facilement aux ressources numériques.

Une notice technique a été rédigée et mise à disposition des SRH. Ce document présentait les principes généraux des élections, la préparation des listes électorales, le processus électoral, le dépôt des candidatures, la composition des bureaux de vote électronique, les jours de scrutin, la communication et les moyens syndicaux avec en annexe tous les documents références comme par exemple le taux de représentativité F/H, la liste des sites de votes, la note aux directions relative aux autorisations d'absence pour voter...

Une FAQ a été également publiée sur intraparis pour permettre aux agents de comprendre les enjeux, les conditions pour être électeur et candidat, le déroulement du scrutin, la publication des résultats et le mandat des élus.

Un tchat avec la directrice de la DRH a été organisé quelques jours avant le scrutin pour répondre en direct aux questions des agents.

Les directions ont également conduit de nombreuses actions de communication pour mobiliser les collectifs de travail, dans tous les lieux de travail.

Enfin, pendant la période de vote, les organisations syndicales ont demandé à relancer la campagne de communication Ville pour inciter les agents à voter.

Des Flashs Info Ville ont été ainsi publiés les 6, 7 et 8 décembre, un message au manager a été envoyé le 6 décembre (J-2) et un Quoi de neuf DRH le 7 décembre.

3 Déroulement des élections

3.1 Rôle du BVEC et BVE

Les organisations syndicales ont participé lors de la phase de vote au bureau de vote centralisateur (BVEC) et aux bureaux de vote électronique (BVE).

Le BVEC Ville de Paris, commun aux 21 élections (CST central, CST de direction, CAP et CCP) a eu pour mission de vérifier que les urnes étaient vides avant le début des opérations de vote, de sceller la plate-forme et de procéder au dépouillement des urnes.

Pendant toute la durée des opérations de vote, les membres du BVEC ont eu accès aux listes électorales, aux listes de candidatures et à la liste d'émargement de tous les scrutins Ville de Paris, au journal des événements pour vérifier le déroulement de l'ensemble des opérations de vote et aux différents taux de participation en temps réel.

Les membres des 21 BVE ont pu vérifier le bon déroulement des opérations de vote sur la plate-forme pour le(s) scrutin(s) qui les concernaient (accès dédié aux informations, participation, émargement...) ainsi que les résultats, avant de signer électroniquement les procès-verbaux de chaque scrutin.

Chaque organisation syndicale ayant déposé des listes a pu désigner des membres pour le bureau de vote centralisateur et les bureaux de vote électronique concernés.

Le 30 novembre 2022, l'ensemble des BVEC toutes entités confondues s'est ainsi retrouvé à l'Hôtel de Ville pour procéder au scellement des urnes et à la remise des clés usb de chiffrement. Le vote a ouvert automatiquement le 1^{er} décembre à 9h.

Pour permettre aux membres BVE d'assurer leur mission, la DRH a dédié, à l'Hôtel de Ville pendant toute la période de vote, un espace équipé de postes informatiques sécurisés.

Le tableau ci-après donne la fréquentation de cet espace sur la période.

J1	J2	J5	J6	J7	J8
0	<i>FAP(1)</i>	<i>FAP(1)</i>	<i>FAP(1)</i> <i>CAT(1)</i>	<i>FAP(1)</i> <i>CAT(1)</i>	<i>CAT(1)</i>

Le bureau de vote électronique central en présence de la Présidente et de son suppléant, de la secrétaire et de son suppléant, des représentants des 11 organisations syndicales au BVEC et dans les BVE de chacun des 21 scrutins de la Ville de Paris mais également des membres des BVEC et BVE des 3 autres entités (CASVP, Titre IV et EPPM), a procédé à la clôture du vote et au descellement des urnes le 8 décembre à partir de 20h.

La publication des résultats a eu lieu à 23 heures le 8 décembre.

Les BVE ont pu ensuite signer les procès-verbaux. Les résultats ont été transmis à la Préfecture de Paris le 9 décembre 2022.

3.2 Activité de la cellule d'assistance au vote

La cellule d'assistance était implantée dans les locaux de la DRH au 2 rue de Lobau. Accessible par mail et par téléphone dès le 15 novembre et jusqu'au dernier jour du scrutin (de 8 h à 18 h 30 hors week-end), la cellule était chargée de répondre aux besoins d'assistance de niveau 2 des électeurs de la Ville de Paris après échec des procédure d'aide en ligne.

Pour faciliter l'assistance aux électeurs, un numéro unique a été mis en place pour :

- les électeurs de la Ville de Paris ;
- les électeurs CASVP et l'EPPM ;
- l'assistance pour l'aide à l'activation des boites mails professionnelles.

Sur le plan opérationnel, la cellule a apporté une aide aux électeurs sur l'ensemble des questions concernant :

- la qualité d'électeur ;
- l'accès aux SOI et IBAN partiel ;

- la procédure de réassort en ligne qui permet à l'électeur, n'ayant pas reçu ou perdu son identifiant ou son mot de passe, de récupérer un nouvel identifiant (par mail ou sms) ou un nouveau mot de passe (sur l'adresse mail professionnelle) à partir de son IBAN partiel.

L'électeur pouvait être directement redirigé vers la cellule par le système de vote électronique (appel sortant de la cellule dans ce cas de figure) ou il pouvait joindre la cellule sur un numéro dédié.

Lorsque l'électeur ne parvenait pas à mener la procédure de réassort à son terme, un questionnaire de sécurité avait été préalablement validé par l'expertise indépendante pour authentifier l'identité de l'agent et permettre à la cellule de mettre en œuvre les actions nécessaires.

Composition de la cellule d'assistance technique

L'effectif de la cellule a évolué au cours de son activité pour répondre à l'accroissement des demandes.

De sa mise en place (15 novembre) jusqu'à l'ouverture du scrutin, cette cellule était composée d'une équipe de 10 opérateurs qui intervenaient par roulement (cycles matin et après-midi).

Pendant le scrutin (du 1er au 8 décembre), la cellule a fait l'objet d'un redimensionnement afin de répondre à l'accroissement progressif des appels. Ainsi, trois opérateurs supplémentaires sont venus compléter l'équipe. La DSIN a également mis à disposition au sein de la cellule des ressources jusqu'à 3 personnes pour assurer un support direct pour l'aide à la connexion aux boîtes mails professionnelles.

Formation des opérateurs

L'ensemble des opérateurs de la cellule a suivi une formation pour répondre efficacement aux besoins des électeurs.

Un module de formation interactif a été conçu pour la prise en main des outils numériques (système de vote, listes électorales, application RH de la Ville Paris) permettant d'identifier l'électeur de manière sécurisée puis de l'accompagner dans le processus de vote (hors action de vote).

Les opérateurs étaient encadrés par un responsable de cellule qui avait pour tâche de gérer les plannings en fonction des pics d'appels, de prendre en charge la résolution des cas plus complexes et de faire le reporting associé à plusieurs reprises dans la journée.

Bilan d'activité de la Cellule

La cellule a traité 3952 appels dont 3709 (94%) à partir de l'ouverture des scrutins le 1er décembre. La majorité des interventions a porté sur le renvoi de l'identifiant et/ou du mot de passe. La cellule a également traité près de 270 tickets générés par le système de vote et plus d'une centaine de mails.

Le tableau ci-après présente l'activité de la cellule sur les journées de vote (fermeture le week-end J3 et J4)

	J1	J2	J5	J6	J7	J8
Tickets	51	43	74	37	11	51
Appels	244	268	554	672	876	1095
Demandes électeurs par mails	18	10	17	17	32	21

En complément, l'analyse du journal des événements du système a permis de constater que le nombre de renvoi des éléments de connexion mot de passe ou identifiant (parfois les deux pour le même électeur) s'élève à près de 12 000. Ce chiffre comprend ceux générés via la cellule DRH et ceux directement déclenchés par les électeurs via la plateforme en ligne, dans des proportions respectives équivalentes.

La DASCO, la DPE et la DFPE sont les directions les plus concernées. Si on rapporte ce chiffre à l'effectif des électeurs, on note que c'est la DILT, la DJS et la DPE qui ont le plus sollicité cette fonctionnalité

Support DSIN

Afin d'accompagner la création des 26 000 boîtes mail en @vdp.paris.fr, la DSIN a mis en place un support téléphonique dédié dès juillet 2022, lequel a été par la suite réuni avec la cellule d'assistance DRH sous un même numéro support électeur.

Sur l'ensemble des boîtes mails créées, un peu plus de 6000 ont été activées. La non activation de la boîte mail n'a néanmoins pas constitué un blocage pour les

agents qui souhaitent voter. En effet, la cellule d'assistance DRH avait, si nécessaire, la possibilité de renvoyer les identifiants par SMS après passage de la procédure d'identification renforcée.

Le tableau ci-après présente les statistiques de sollicitation de la cellule DSIN lors de la période de vote.

	J1	J2	J3+J4	J5	J6	J7	J8
Total Bals vdp activées	4459	4653	-	5055	5355	5692	6105
En %	18%	19%	-	20,5%	22%	23%	25%
Nombre d'appels pour les boites mails (mot de passe ou assistance connexion)	253	239	66	318	346	448	508

Comme pour la cellule DRH, le nombre de sollicitation a augmenté chaque jour.

3.3 Fonctionnement des sites de votes

Les sites de votes physiques mutualisés mis en place par la DRH pour couvrir l'ensemble du territoire parisien (Mairie, sites centraux en direction, sites multi-directions...) ont tous ouvert le 1^{er} décembre à 9h00.

Chacun de ces 29 sites a pu être équipé du nombre de postes prévus et sécurisés par la DSIN sur la base de l'architecture validée par l'expertise indépendante. Chaque poste ne donnait ainsi accès qu'à la plateforme de vote et aux webmail @paris.fr et @vdp.paris.fr.

Le planning de présence des encadrants de site a fait l'objet de plusieurs adaptations au cours de la période pour gérer les aléas liés notamment aux nécessité de service ou aux besoins de renforts. Pour être en capacité de répondre lors des pics de fréquentation d'un accès privilégié, les encadrants ont bénéficié d'un accès réservé aux diverses cellules d'assistance.

Sur le numéro dédié mis en place par la DSIN pour permettre aux encadrants de site de remonter tout dysfonctionnement informatique, téléphonique ou réseau en

temps réel, seuls 10 signalements ont été remontés sur la période et tous ont pu être résolus rapidement. Ils concernaient par exemple des coupures de courant indépendantes ou l'installation de postes téléphoniques supplémentaires.

Les tableaux ci-après précise la fréquentation des sites tout au long de la période de vote. Ainsi près de 1300 votants ont utilisé ce dispositif.

Statistique globales :

	J1	J2	J5	J6	J7	J8
Nombre de sites ouverts	29	29	28	29	29	29
Nombre de poste informatiques opérationnels	239	239	233(MV AC fermée lundi)	239	239	239
Nombre de votants	124	121	165	191	306	388

Statistiques par site (cf- annexe 1)

Les 5 sites les plus fréquentés ont été les suivants : Mairie du 18e, Espace Burolib - 4 rue Lobau, Mairie du 15e, Mairie du 20e, Mairie du 19e.

En complément, 202 électeurs se sont rendus sur les sites de proximité mis en place par les directions qui le souhaitaient (DEVE, DJS, DPE, DVD, DSOL).

3.4 Visites de la délégation des organisations syndicales

Tenant compte des pratiques lors de précédentes élections et des échanges avec les organisations syndicales, il a été proposé la présence sur chaque site, en plus de l'encadrement DRH, de deux observateurs d'organisations syndicales distincts désignés par celles-ci.

Les représentants des organisations syndicales pouvaient, s'ils le souhaitent, être présents en alternance ou uniquement sur des périodes choisies. Un planning a été établi en lien avec l'encadrant du site concerné.

Le total des représentants des organisations syndicales pour l'ensemble des sites était de 58 personnes. La désignation a suivi le schéma suivant :

- 1 observateur pour chaque organisation syndicale non représentée au CT central ;
- un nombre d'observateurs basé sur leur représentativité au CT central pour les organisations syndicales représentées.

Organisation	Nb représentants sur site
CGT	16
UNSA	13
CFDT	8
UCP	4
SUPAP-FSU	4
FO	4
CFTC	4
SUD	1
FA Paris	1
CFE-CGC	1
CAT	1
Printemps Écologique	1
	58

Sur cette base, 29 binômes d'organisation syndicale ont été constitués et un tirage au sort a permis d'affecter chaque binôme à un site particulier.

En complément, une délégation a été mise en place pour effectuer des visites ponctuelles sur différents sites. La délégation a été constituée en fonction du nombre de sièges détenu au CT central plus 1 siège. Les organisations syndicales ne siégeant pas au CT central ont participé avec 1 seul observateur chacune. Le tableau suivant donne cette répartition :

Organisation	Nb représentants sur site
CGT	6
UNSA	5
CFDT	3
UCP	2
SUPAP-FSU	2
FO	2
CFTC	2
SUD	1
FA Paris	1
CFE-CGC	1
CAT	1
Printemps Écologique	1
	27

Les visites de délégation sur la période électorale comprise entre le 1^{er} et le 08 décembre 2022 inclus ont été organisées et animées par la DRSP de la DRH afin d'accompagner les représentants des personnels sur les sites de vote concernés.

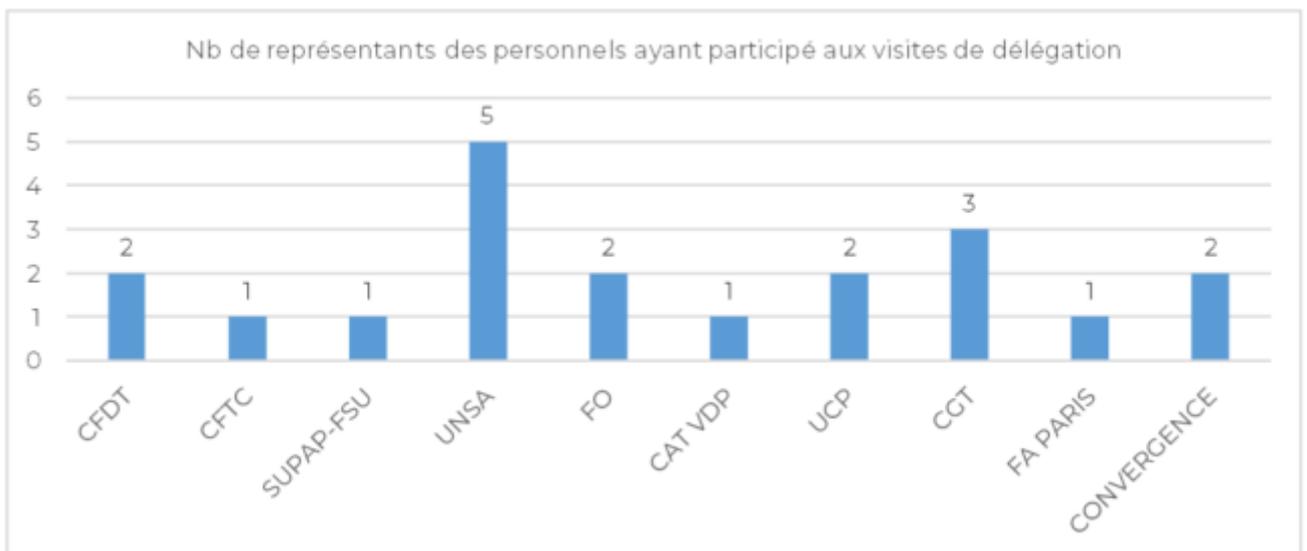
Au total **12 visites de délégation** ont été réalisées, 10 visites sur des sites mutualisés et 2 visites sur des sites de proximité.

Une grille de visite a été élaborée par la DRSP et partagée systématiquement avec l'ensemble des participants à la fin de chaque visite. Le tableau ci-après présente le calendrier de visites retenu, les dates de diffusion des compte-rendu et l'ensemble des participants.

Sites de vote	Nature sites de vote	Date de la visite	Date d'envoi du CR	Nb participants OS
Mairie 17 ^{ème} arr.	Mutualisé	01/12 matin	02/12	11
Centre formations Mornay	Mutualisé	01/12 AM	02/12	13
Site DVD - Bonneuil*	Proximité	02/12 matin	02/12	8
MVAC 9 ^{ème}	Mutualisé	02/12 AM	02/12	11

Site DEVE - Thiais*	Proximité	05/12 matin	06/12	6
11 rue du Pré	Mutualisé	05/12 AM	05/12	9
Mairie 16ème arr.	Mutualisé	06/12 matin	06/12	10
Mairie 6ème arr.	Mutualisé	06/12 AM	06/12	10
Mairie 18ème arr.	Mutualisé	07/12 matin	08/12	10
94-96 quai de la Rapée	Mutualisé	07/12 AM	08/12	10
Centre sportif DJS	Mutualisé	08/12 matin	08/12	11
Mairie 20ème arr.	Mutualisé	08/12 AM	08/12	9

Vingt représentants des personnels de dix organisations syndicales ont participé aux visites de délégation. Le graphique ci-dessous présente la répartition du nombre de représentants des personnels ayant participé aux visites de délégation par organisation syndicale.



Sur 8 sites, aucun signalement n'a été relevé. Pour les autres, les observations ont conduit à un renforcement de la signalétique, la mise à disposition de Gel HA ou la fixation de câbles au sol. La non accessibilité PMR pour un site de proximité a été relevé mais ce site n'accueillait aucun agent dans cette situation.

3.5 Bilan des signalements

Les organisations syndicales ont pu également faire remonter soit dans le journal des événements accessible sur la plateforme, soit directement par mail à la DRSP, tous signalements, observations et demandes qu'ils souhaitaient porter à la connaissance de l'administration.

Au-delà des situations remontées pour des cas individuels ou des agents ayant des difficultés à joindre les cellules d'assistance, les signalements ont porté sur de potentielles infractions aux règles applicables durant la période électorale, comme :

- tracts disposés par une OS sur les tables de sites de vote ou d'établissements (crèches, écoles paris-centre) ;
- envoi de lettres par une OS sur les boîtes mails professionnelles de plusieurs agents ;
- mail d'une maison des associations invitant à joindre le délégué de liste d'une OS en cas de difficulté pour voter.
- déplacement d'une OS dans des établissements pour inciter au vote (petite enfance 19ème, Mairie 11ème, piscines, École Bizot) ;
- abus d'autorisations d'absence par une OS pour poursuivre la campagne sur le terrain ;
- dépassement du simple rôle d'observateur par une OS sur un site de vote mutualisé.

À chaque fois, la DRH a accusé réception du signalement et fait à l'OS concernée un rappel des règles applicables pendant la période électorale.

Un signalement a également concerné la fin de la campagne électorale jugée trop restrictive au niveau Ville, car poursuivie sur les réseaux sociaux au niveau national.

Sur ce point, un rappel de la réglementation mise en œuvre et applicable à la Fonction Publique Territoriale est intervenu.

4 Données chiffrées de la participation

Les agents étaient appelés à participer au minimum à 1 scrutin (en cas d'agent détaché hors de la collectivité) et au maximum à 4 (en cas de double carrière dans deux corps de catégorie différente) selon leur situation statutaire et leur affectation :

- CST central,
- CST de direction
- En outre, selon sa situation administrative, l'agent pouvait également voter aux CAP ou à la CCP

Comité social territorial central : la participation s'établit à **32%** pour les électeurs inscrits au Comité social territorial central (soit 18960 votants sur les 59256 électeurs).

Comités sociaux territoriaux de direction : le taux de participation s'établit à **32.33%** pour les électeurs inscrits aux Comités sociaux territoriaux de direction (soit 19100 votants sur les 59076 électeurs).

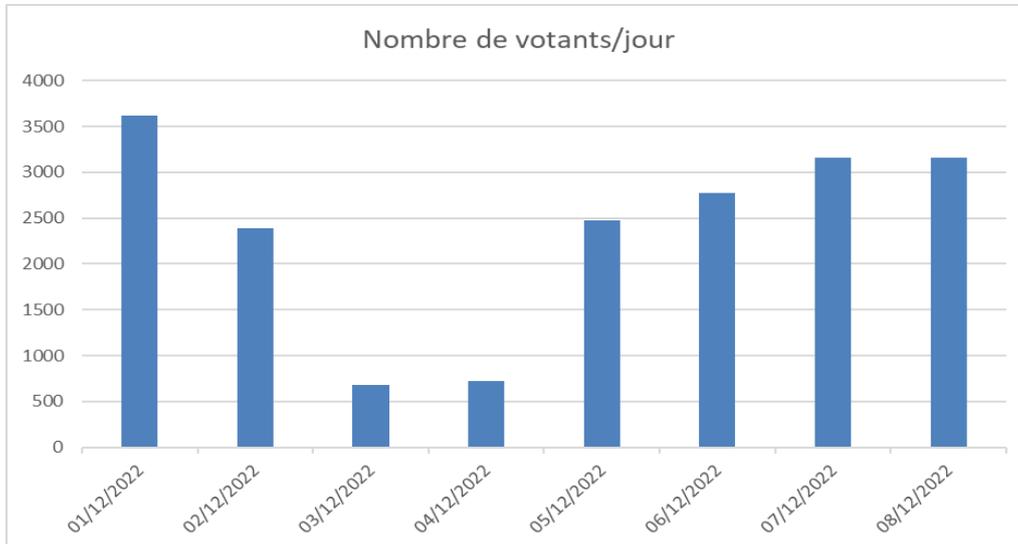
Commissions administratives paritaires : le taux de participation s'établit à **36.93%** pour les électeurs inscrits aux commissions administratives paritaires (soit 18220 votants sur les 49341 électeurs).

Commission consultative paritaire : le taux de participation s'établit à **21.14 %** pour les électeurs inscrits à la commission consultative paritaire (soit 1348 votants sur les 6 378 électeurs).

Taux de participation global (4 scrutins confondus) de la Ville de Paris : 33.11 %.

Instance	Inscrits	Votants	Pourcentage
CAP	49341	18220	36,93%
CSTC	59256	18960	32,00%
CSTD	59076	19100	32,33%
CCP	6378	1348	21,14%
Total	174051	57628	33,11%

Participation journalière



Comparaisons de la participation avec les élections 2018

Taux de participation	2018	2022	VARIATION 2018/2022
Fonction publique État	50,80 %	44,90%	↘ - 5,9
Fonction publique territoriale	51,80%	45,60%	↘ - 6,2
Fonction publique hospitalière	44,20%	37,80%	↘ - 6,4
Trois versants de la Fonction Publique	49,80 %	43,70%	↘ - 6,1
Ville de Paris	36,19%	33,11%	↘ - 3,08

Participation électorale CSTC	2018	2022
Inscrits	61 006	59 256
Votants	21 357	18 960
Taux de participation	35,01%	32%
Blancs / Nuls	1 876	387
Suffrages exprimés	19 481	18 573

CAP	2018	2022
-----	------	------

CAP catégorie A	49,13%	41,74%
CAP catégorie B	46,98%	36,14%
CAP catégorie C	36,32%	35,95%
TOTAL	39,92%	36,93%

	2018			2022			2022- 2018
	Inscrits	Votants	Participation	Inscrits	Votants	Participation	
DCPA	1562	652	41,74%	1493	596	39,92%	-1,82
DILT	1387	546	39,37%	1222	467	38,22%	-1,15
DDCT	2460	833	33,86%	2351	835	35,52%	+1,66
DJS	3153	1060	33,62%	2960	1036	35,00%	+1,38
DPMP	3592	1715	47,74%	3500	1525	43,57%	-4,17
DPE	7539	3069	40,71%	7578	3131	41,32%	+0,61
DSP,DSOL ou DASES	3086	1099	35,61%	3405	1157	33,98%	-1,63
DVD	1443	633	43,87%	1483	729	49,16%	+5,29
DAC	3665	1164	31,76%	3790	1057	27,89%	-3,87
DASCO	16646	4883	29,33%	15873	4046	25,49%	-3,84
DEVE	3363	1276	37,94%	3138	1122	35,76%	-2,19
DFPE	9690	2736	28,24%	8537	1593	18,66%	-9,58
DRH, DFA, DSIN	1813	858	47,32%	1937	899	46,41%	-0,91
DLH, DU, DAE	1169	597	51,07%	1154	594	51,47%	+0,40
CAB, IG, SG, DAJ, DICOM, DTEC	610	285	46,72%	655	313	47,79%	+1,06
	61178	21406	34,99%	59076	19100	32,33%	-2,66

5 Perspectives d'améliorations

5.1 Boîtes mails

Le recours au vote électronique, en lien avec les exigences de sécurité précisées par les recommandations de la CNIL, implique l'utilisation d'une boîte mail professionnelle pour sécuriser la procédure d'identification des agents. Pour les élections professionnelles 2022, l'ensemble des agents ne disposant pas d'une BAL Exchange configurée avec un espace de stockage suffisant, une solution de remplacement a dû être mise en place avec un prestataire externe. Une partie des agents se sont vus attribuer une BAL dédiée élections professionnelles dite BAL SOGO (...@vdp.paris.fr). L'attribution ayant eu lieu sur une période contrainte avant les élections, il est possible que certains agents non familiarisés avec l'outil informatique aient eu des difficultés pour s'approprier l'utilisation de cette nouvelle BAL. Les agents disposant déjà d'une BAL mais avec peu d'espace de stockage (type Zimbra) ont, pour certains, été également surpris par l'attribution d'une nouvelle BAL alors qu'ils utilisaient sans difficulté leur BAL Zimbra au quotidien.

La mise en place de sites de vote avec assistance et la cellule support de la DRH sont des éléments facilitateurs qui ont permis d'accompagner les agents en difficultés pour leur permettre de voter. Néanmoins, beaucoup de ressources ont été mobilisées à la DRH et à la DSIN pour permettre la mise en place de cette organisation spécifique.

La généralisation de la mise en place de boîtes mails professionnelle dès 2023 accompagnée d'une prise en main de cet outil faciliteront les prochaines élections.

5.2 Sites web, liste de diffusion et outils de communication

Les organisations syndicales disposent pour leur propagande d'un site web et d'une application de gestion de listes de diffusion pour communiquer auprès des agents et notamment des électeurs. La mise en place du scrutin 2022 a mis en évidence un certain nombre de difficultés pour les organisations syndicales à utiliser et paramétrer l'outil dédié. De plus se pose la question de la mise à jour régulière des listes de diffusion qui se heurte notamment à l'obligation de demander systématiquement aux agents d'accepter ou non de recevoir de la communication syndicale

Sur ce point, un travail doit être mené pour préciser les besoins opérationnels des organisations syndicales et définir les outils à maintenir et ceux à faire évoluer si nécessaire. Aussi, une formation des utilisateurs sur mesure devra être proposée en amont de la période électorale.

5.3 Cycles de concertation avec les organisations syndicales

Le travail de concertation avec les organisations syndicales a débuté fin 2021. Ce calendrier a été notamment contraint par l'attente de la publication du décret relatif à la mise en place des CST qui est intervenue en mai 2021.

Pour les prochaines élections, 2026, il apparaît opportun de débiter cette phase de concertation dès 2024 pour disposer d'une marge de manœuvre plus importante pour la mise en place des phases opérationnelles du scrutin. Le mode de scrutin doit être retenu durant le premier trimestre 2024 afin de prévoir les marchés publics nécessaires. Plusieurs champs doivent être optimisés comme les procédures de constitution des listes ou les clés d'identification des électeurs notamment en cas de plateforme partagée avec d'autres entités comme le CASVP et l'EPPM.

Ces éléments nécessitent un travail commun DSIN/DRH à initier le plus en amont possible avant la rédaction d'un cahier des charges pour le choix d'un prestataire de vote.

5.4 Protocole TIC

Comme à chaque élection professionnelle, le protocole TIC est actualisé.

Une adaptation de ce protocole sera nécessaire en intégrant l'ensemble des outils de communication, réseaux sociaux compris.

Annexe 1 - Fréquentation des sites de votes mutualisés-

Adresses des sites	Arr.	Nb Postes	Total encadrants mobilisés	Votants J1	Votants J2	WE	Votants J5	Votants J6	Votants J7	Votants J8	Total votants
Maire Paris Centre - 2, rue Eugène Spuller	3	4	6	2	6		1	2	0	4	15
Espace Burolib - 4 rue Lobau	4	12	8	3	6		11	13	42	33	108
Direction des Affaires Scolaires - 3, rue de l'Arsenal	4	9	3	4	0		4	0	4	8	20
Centre de formation Mornay - 7 rue Mornay	4	6	5	2	1		0	0	2	2	7
Mairie du 5e - 21, place du Panthéon	5	10	7	1	4		6	8	8	4	31
Mairie du 6e - 78, rue Bonaparte	6	11	5	1	5		12	6	8	8	40
Mairie du 7e - 116 rue de Grenelle	7	8	11	0	1		4	1	3	1	10
Mairie du 8e - 3, rue de Lisbonne	8	10	4	0	2		8	4	11	2	27
Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 9e - 54 rue Jean Baptiste Pigalle	9	6	6	0	3		0	6	0	2	11

Mairie du 10e - 72, rue du Faubourg Saint-Martin	10	8	2	3	2		3	9	11	22	50
Mairie du 11e - 12, place Léon Blum	11	8	6	5	9		8	12	2	7	43
Direction de la Famille et de la Petite Enfance - 76, rue de Reuilly	12	5	4	2	3		8	3	2	12	30
Espace Reuilly - 21 Rue Antoine- Julien Hénard	12	6	8	5	3		3	5	8	11	35
Direction des Solidarités - 94/96 Quai de la Rapée	12	10	4	11	5		6	11	10	10	53
Ecole des Métiers - 22, rue Gabriel Lamé	12	7	4	2	1		1	1	8	6	19
Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports - 7 avenue de la Porte d'Ivry	13	11	7	5	4		1	15	7	13	45
Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports - 103, avenue de France	13	15	7	9	5		2	12	9	11	48
Mairie du 13e - 1, place d'Italie	13	8	6	0	4		8	4	18	11	45
Mairie du 14e - 2, place Ferdinand Brunot	14	4	2	2	4		4	1	9	20	40

Mairie du 15e - 31, rue Pecllet	15	7	4	8	6		7	14	25	37	97
Gymnase Fédération - 16 rue de la fédération	15	6	6	2	5		0	1	1	6	15
Mairie du 16e - 71, avenue Henri Martin	16	7	2	6	5		2	7	10	11	41
Mairie du 17e - 16-20, rue des Batignolles	17	18	3	8	3		12	10	17	16	66
Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports - 11, rue du Pré	18	8	4	4	6		3	6	17	33	69
Mairie du 18e - 1, place Jules Joffrin	18	6	9	13	12		33	10	25	26	119
Mairie du 19e - 5-7, place Armand Carrel	19	8	4	4	2		7	16	16	32	77
Gymnase Jules Ladoumègue - 39, rue des Petites Ponts	19	10	7	3	4		3	3	9	7	29
Mairie du 20e - 6, place Gambetta	20	5	3	16	8		8	9	19	29	89
Centre sportif Maryse Hilsz - 34 rue Maryse Hilsz	20	6	2	3	2		0	2	5	4	16
TOTAL sites mutualisés		239	149	124	121		165	191	306	388	1295

Annexe 2 - Résultats suffrages exprimés et sièges

Comité social territorial central

Organisations syndicales	Suffrages			Sièges		
	2018	2022	Évolution	2018	2022	Évolution
CGT	29,45%	25,21%	-4,24	5	4	-1
UNSA	22,11%	19,49%	-2,62	4	3	-1
SUPAP-FSU	10,32%	16,25%	5,93	1	3	+2
CFDT	10,86%	10,19%	-0,67	2	2	0
UCP	10,39%	9,71%	-0,68	1	1	0
FO	7,59%	7,97%	0,38	1	1	0
CFTC	6,28%	6,94%	0,66	1	1	0
SUD	2,59%	1,79%	-0,80	0	0	0
CAT-VP	-	1,11%	-	-	-	-
FA Paris	-	0,69%	-	-	-	-
Convergence CFE-CGC	0,41%	0,64%	0,23	0	0	0

Comités sociaux territoriaux de directions

Organisations syndicales	Suffrages			Sièges		
	2018	2022	Évolution	2018	2022	Évolution
CGT	29,15%	25,29%	-3,86	48	45	-3
UNSA	22,41%	20,23%	-2,18	34	34	0

SUPAP-FSU	10,59%	16,64%	6,05	17	30	+13
CFDT	10,83%	9,84%	-0,99	20	15	-5
UCP	11,15%	10,39%	-0,76	31	24	-7
FO	7,54%	8,02%	0,48	7	10	+3
CFTC	6,15%	6,86%	0,71	8	8	0
SUD	2,00%	0,94%	-1,06	0	0	0
CAT-VP	-	0,77%	-	-	1	+1
FA Paris	-	0,51%	-	-	0	0
Convergence CFE- CGC	0,18%	0,52%	0,34	0	1	+1

Commissions administratives paritaires

Organisations syndicales	Suffrages		
	2018	2022	Évolution
CGT	29,05%	26,73%	-2,32
UNSA	22,95%	20,60%	-2,35
SUPAP-FSU	9,68%	14,55%	+4,87
CFDT	11,25%	8,49%	-2,76
UCP	11,82%	10,97%	-0,85
FO	7,74%	8,46%	+0,72
CFTC	5,95%	7,10%	+1,15
SUD	1,36%	0,97%	-0,39
CAT-VP	-	1,07%	+1,07
FA Paris	0,03%	0,53%	+0,50
Convergence CFE- CGC	0,17%	0,53%	+0,36

	CGT	UNSA	SUPAP FSU	CFDT	UCP	FO	CFTC	SUD	CAT- VP	FA Paris	CFE- CGC	Total
CAP A	1	2	1	1	3							8
CAP B	2	2	2		1	1						8
CAP C	4	2	1			1						8
Total	7	6	4	1	4	2	0	0	0	0	0	24

Commission consultative paritaire

Organisations syndicales	Suffrages		
	2018	2022	Évolution
CGT	27,82%	21,14%	-6,68
UNSA	28,49%	18,68%	-9,81
SUPAP-FSU	11,76%	19,14%	+7,38
CFDT	14,62%	16,99%	+2,37
UCP	9,66%	6,99%	-2,67
FO		8,69%	+8,69
CFTC	4,20%	6,84%	+2,64
SUD	3,45%	-	-3,45
CAT-VP	-	-	-
FA Paris	-	1,54%	+1,54
Convergence CFE- CGC	-	-	-

Annexe 4 - Représentation F/H

Proportion F/H des représentants élus pour les 7 syndicats majoritaires tous scrutins confondus

Tous scrutins	Femmes		Hommes		TOTAL
	Nb	%	Nb	%	
CFDT	24	63,16%	14	36,84%	38
CFTC	6	33,33%	12	66,67%	18
CGT	43	37,07%	73	62,93%	116
FO	10	35,71%	18	64,29%	28
SUPAP	49	62,82%	29	37,18%	78
UCP	25	43,10%	33	56,90%	58
UNSA	32	35,56%	58	64,44%	90
TOTAL	189	44,37%	237	55,63%	426

Proportion titulaires/suppléants pour les femmes élues

Tous scrutins/femmes	Titulaires		Suppléants		TOTAL
	Nb	%	Nb	%	
CFDT	13	54,17%	11	45,83%	24
CFTC	4	66,67%	2	33,33%	6
CGT	22	51,16%	21	48,84%	43
FO	2	20%	8	80%	10
SUPAP	25	51,02%	24	48,98%	49
UCP	12	48%	13	52%	25
UNSA	16	50%	16	50%	32
TOTAL	94	49,74%	95	50,26%	189

Annexe 5 - Droits syndicaux

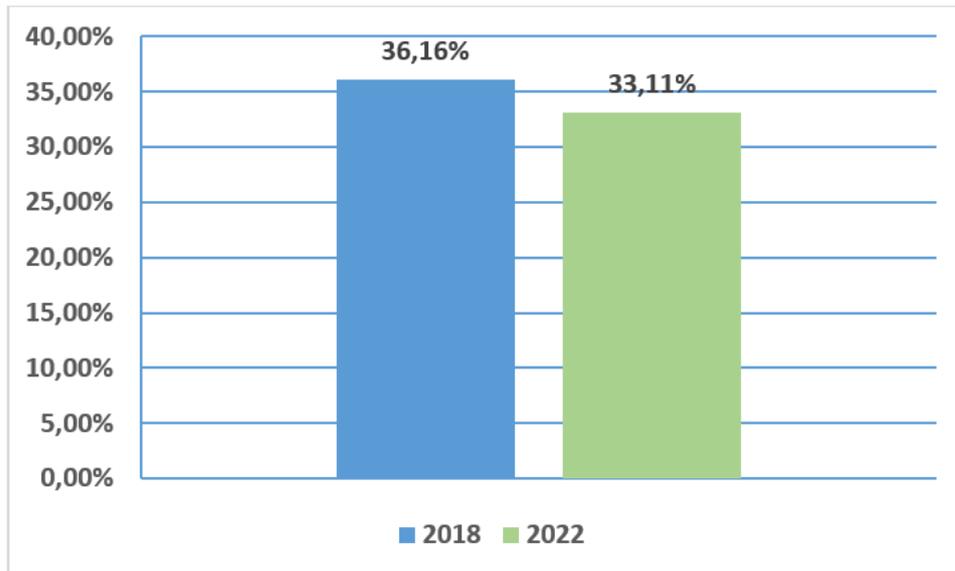
- La 1^{re} moitié est calculée par rapport au nombre de sièges obtenus, la seconde par rapport au nombre de voix.
- La répartition de la première moitié, puis de la seconde moitié du crédit de temps syndical porte sur **128,82 ETP** (257,64/2)

Syndicats	Nombre de sièges obtenus au CST Central	Répartition de la 1 ^{ère} moitié du crédit de temps syndical	Nombre de voix obtenues au CST Central	Répartition de la 2 ^{ème} moitié du crédit de temps syndical	Répartition des ETP
CGT	4	34,35	4 682	32,47	66,82
UNSA	3	25,76	3 619	25,10	50,86
SUPAP FSU	3	25,76	3 019	20,94	46,70
CFDT	2	17,18	1 893	13,13	30,31
UCP	1	8,59	1 804	12,51	21,10
FO	1	8,59	1 481	10,27	18,86
CFTC	1	8,59	1 289	8,94	17,53
SUD	0	0	333	2,31	2,31
CAT-VP	0	0	206	1,43	1,43
FA Paris	0	0	129	0,90	0,90
Convergence CFE- CGC	0	0	118	0,82	0,82
Total	15	128,82	18 573	128,82	257,64

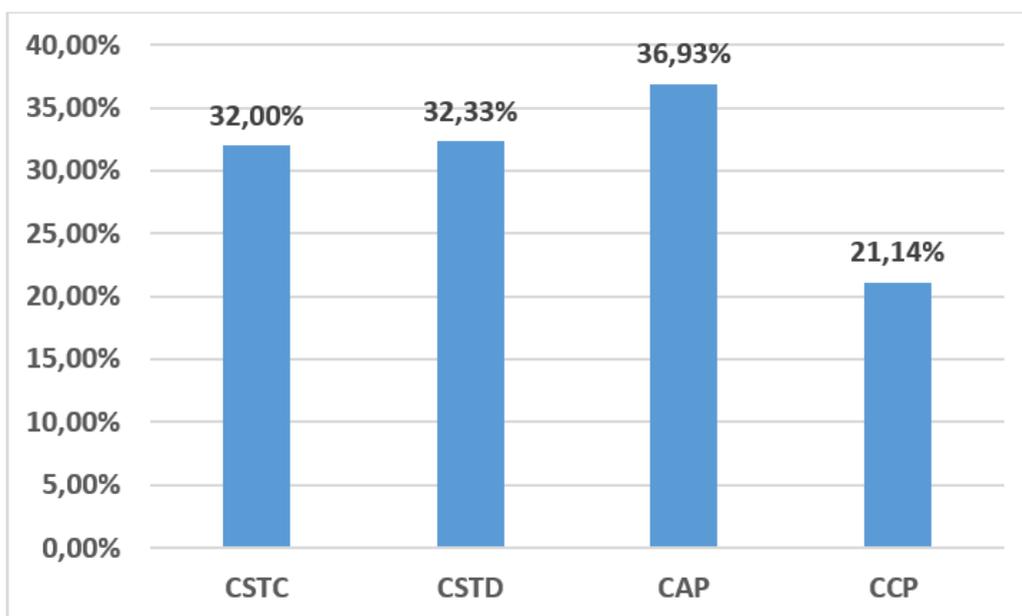
* Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique (art.16).

Annexe 6 - Données chiffrées détaillées sous forme graphique

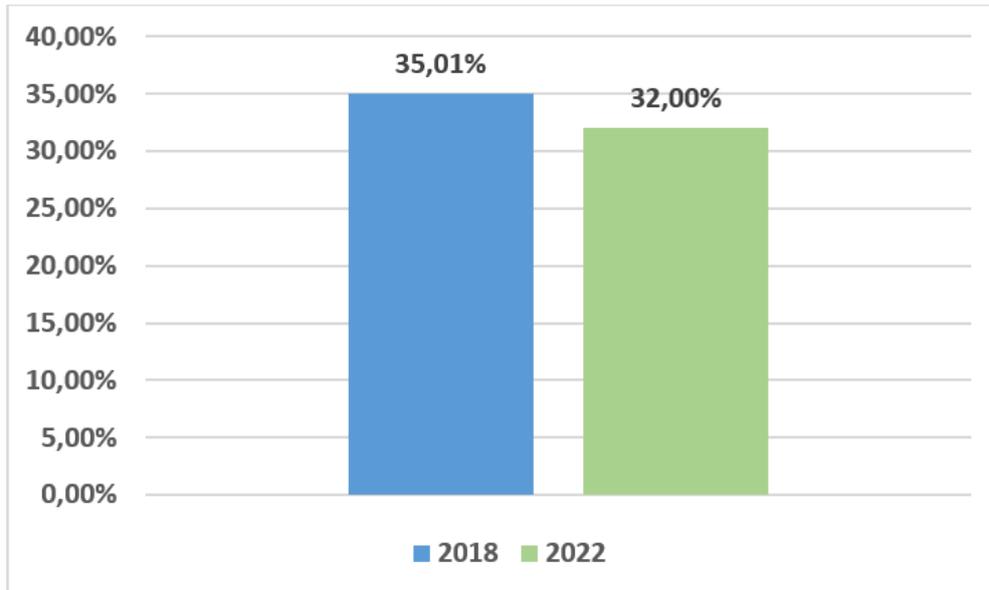
TAUX DE PARTICIPATION GLOBAL



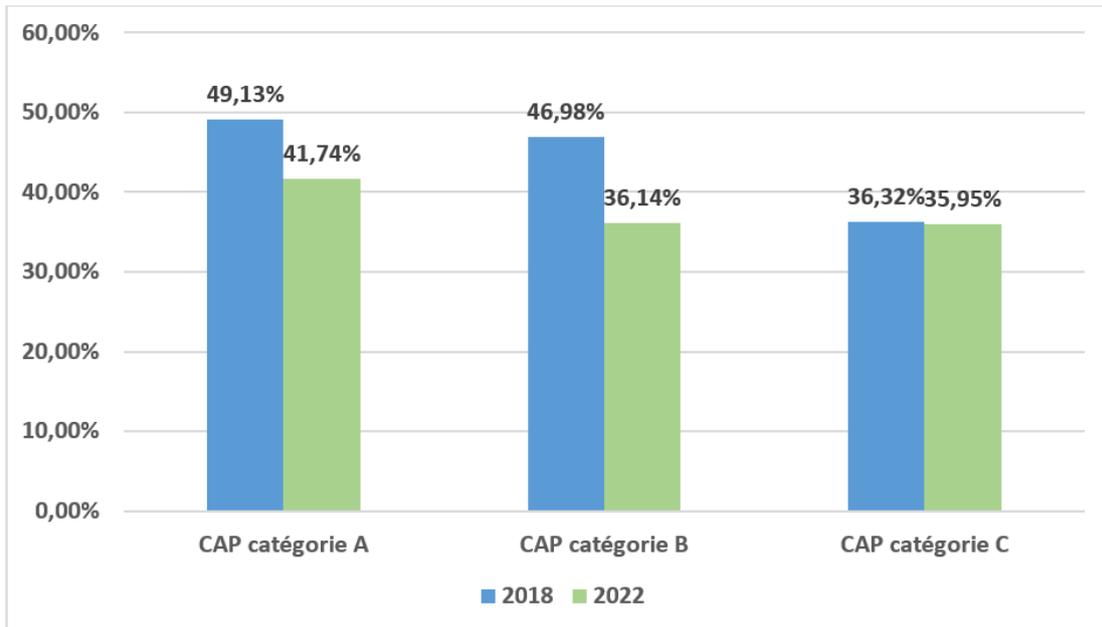
TAUX DE PARTICIPATION PAR SCRUTIN



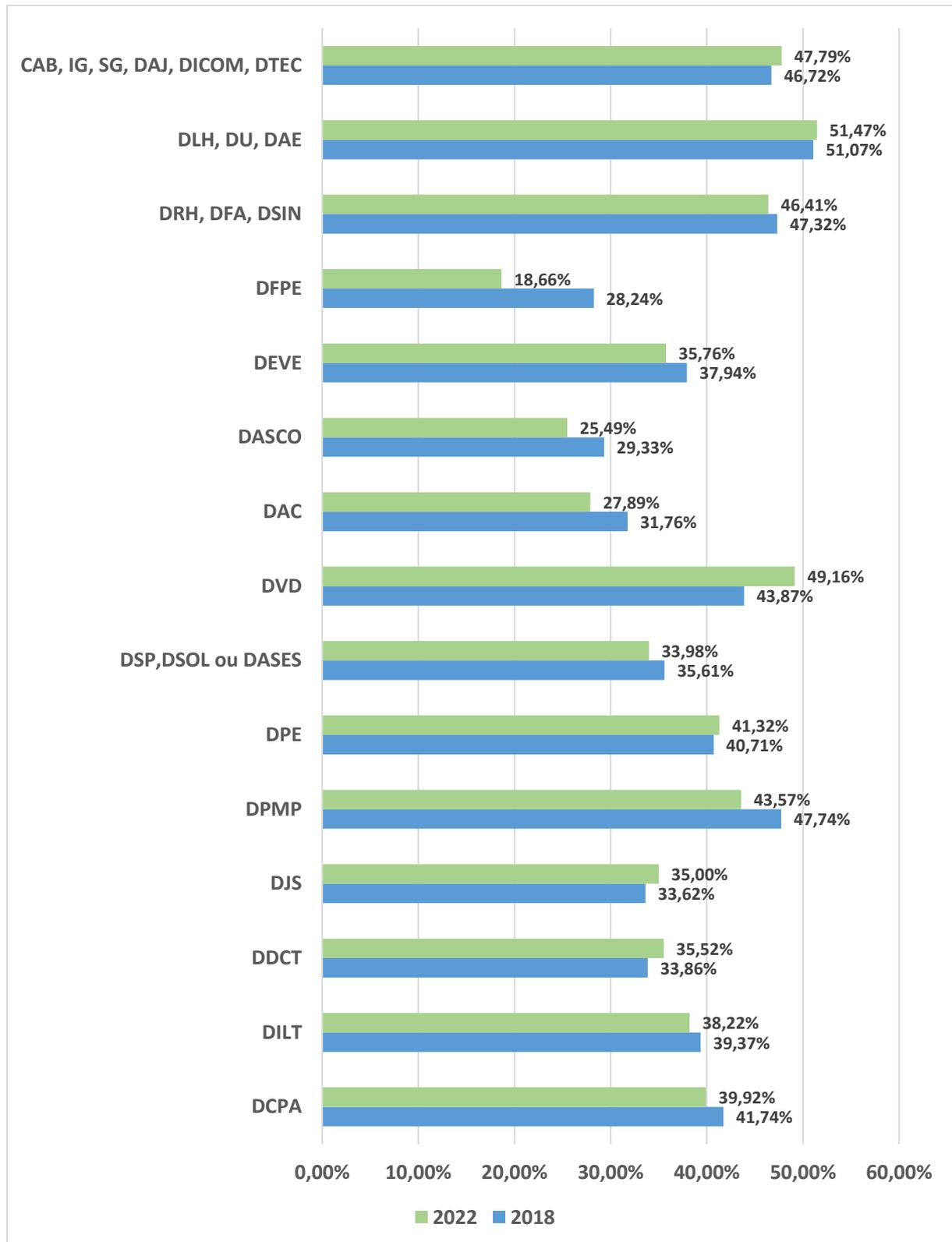
TAUX DE PARTICIPATION CST CENTRAL



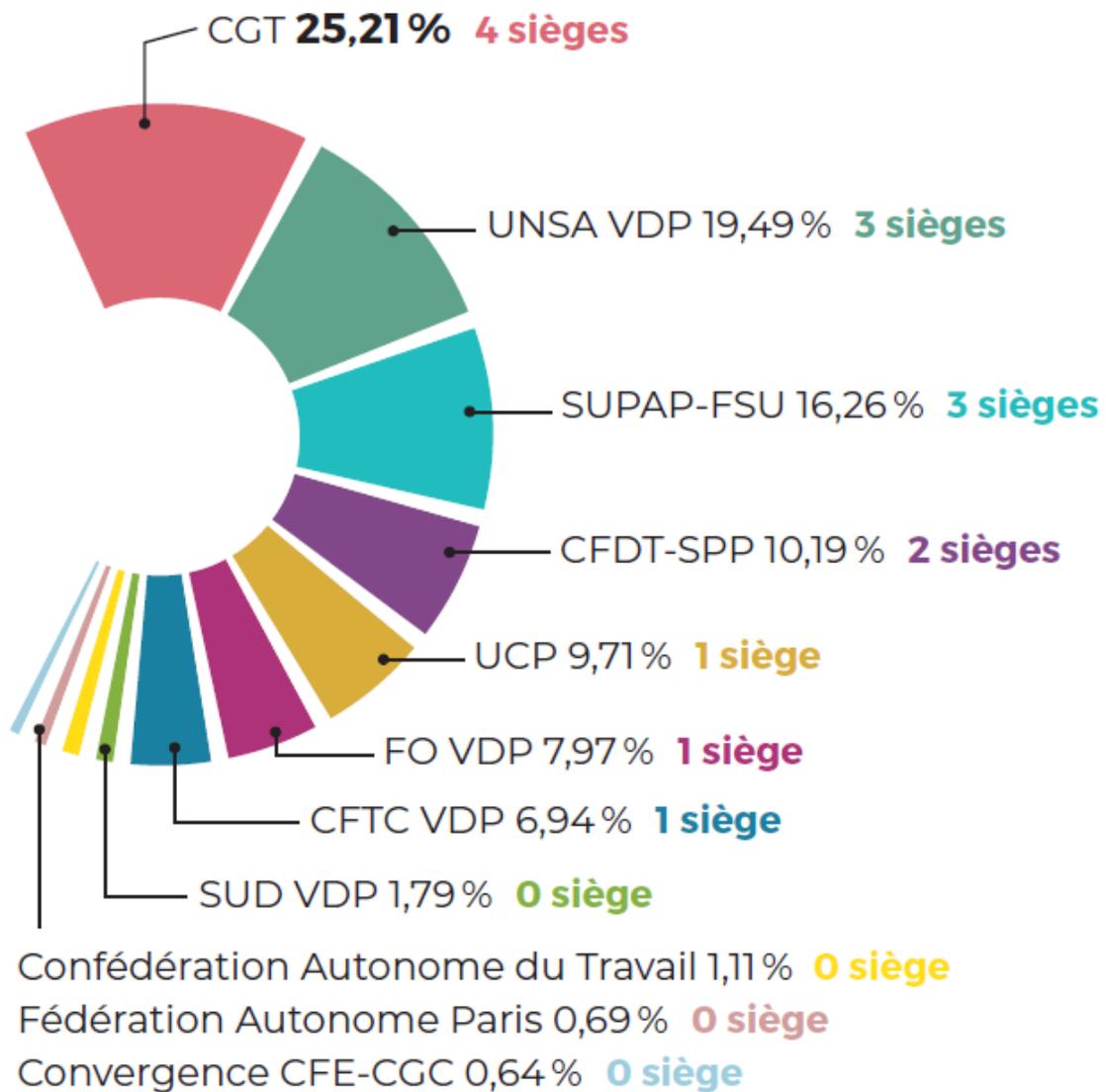
TAUX DE PARTICIPATION CAP



TAUX DE PARTICIPATION PAR DIRECTION

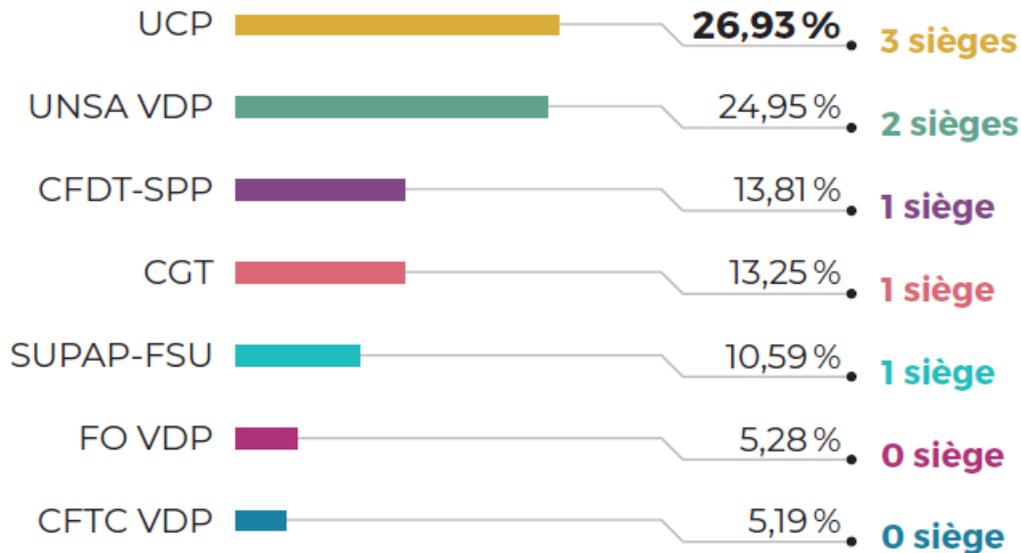


RÉSULTATS COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL CENTRAL

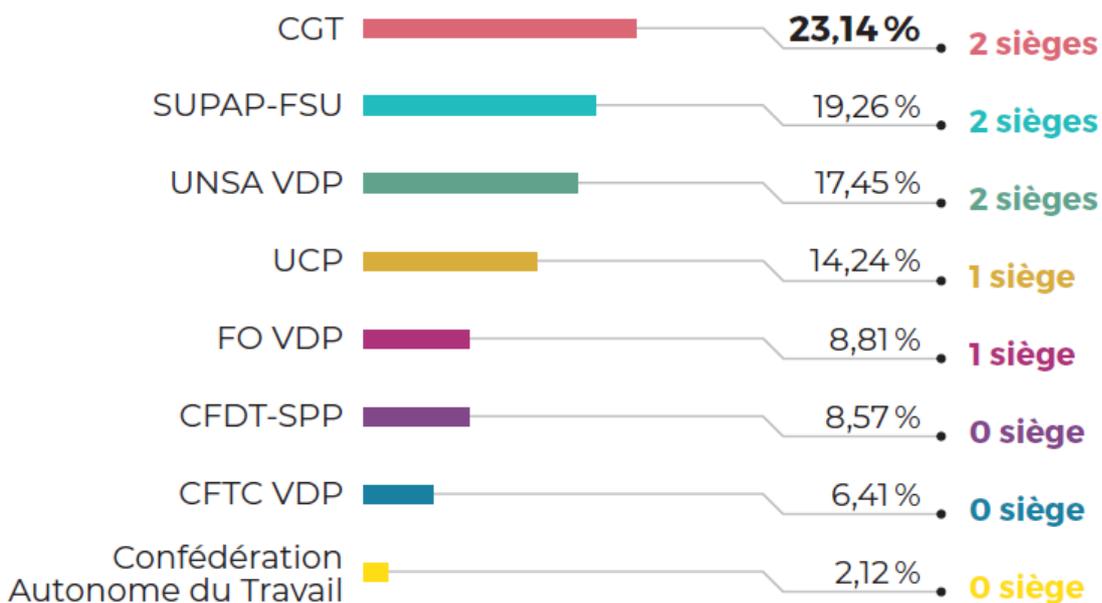


RÉSULTATS COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

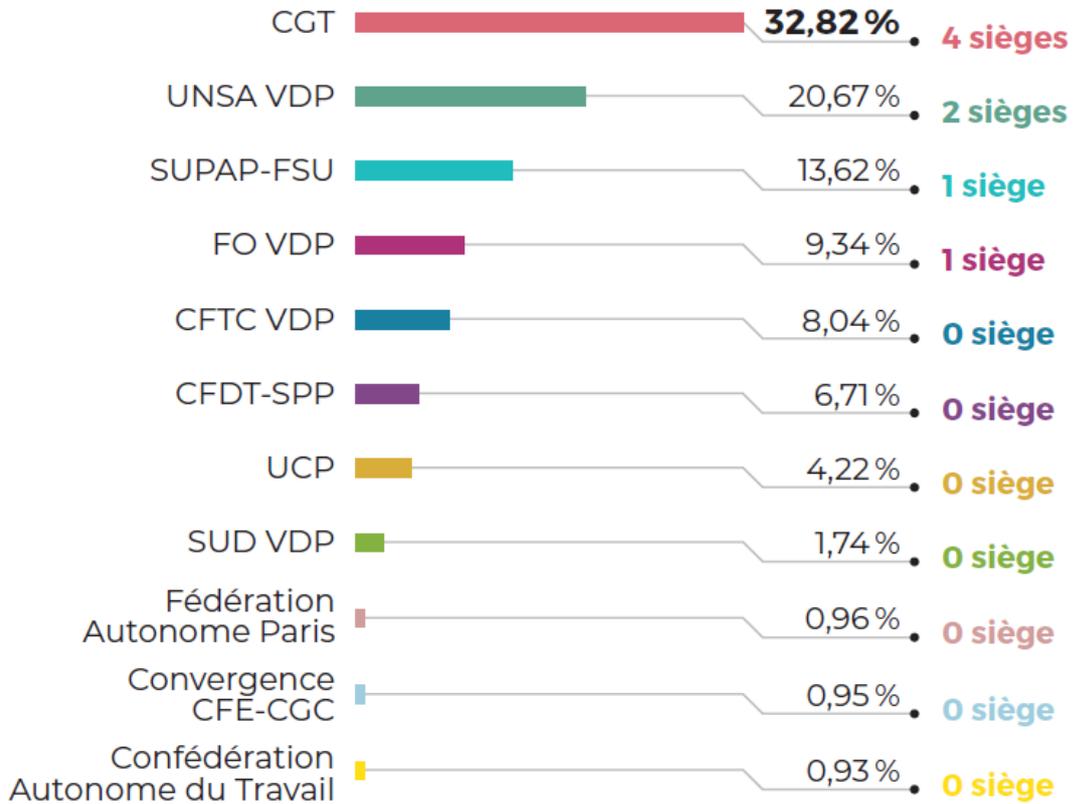
CAP A



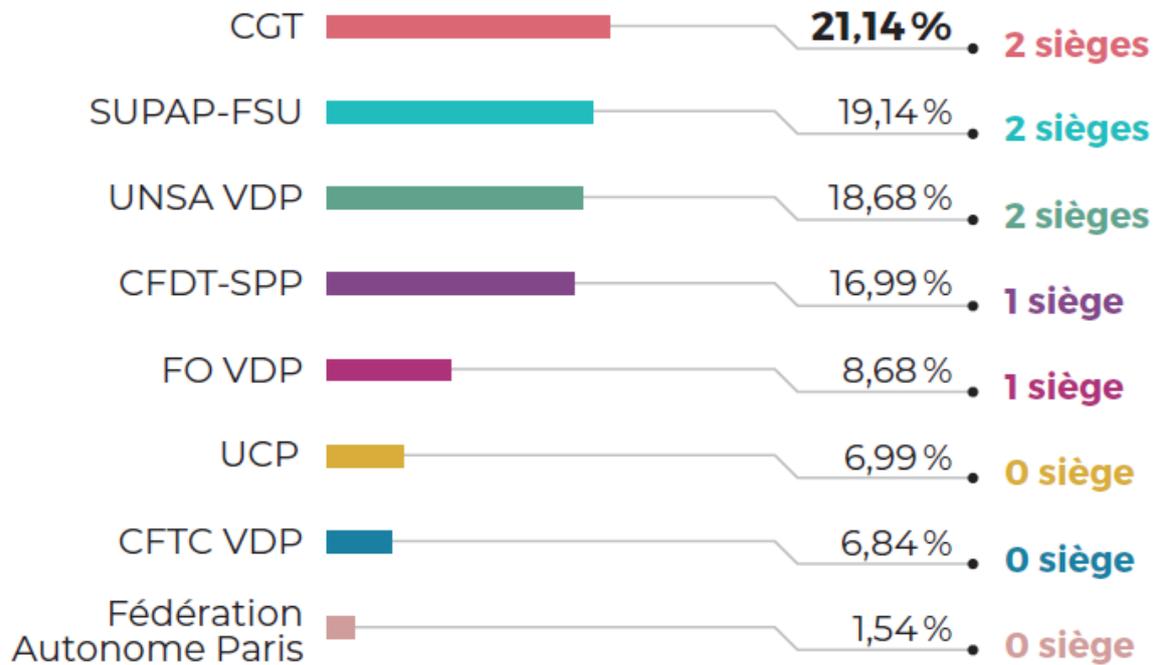
CAP B



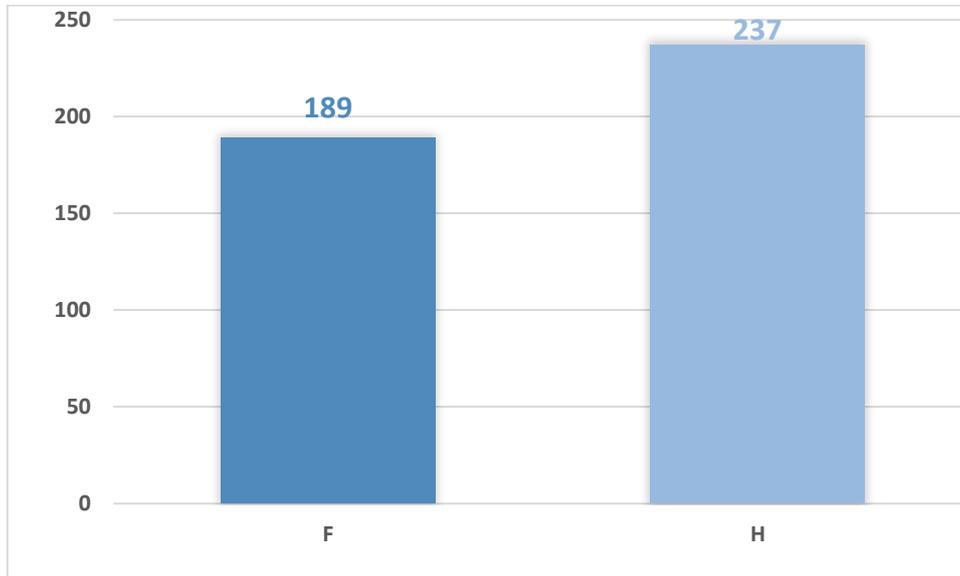
CAP C



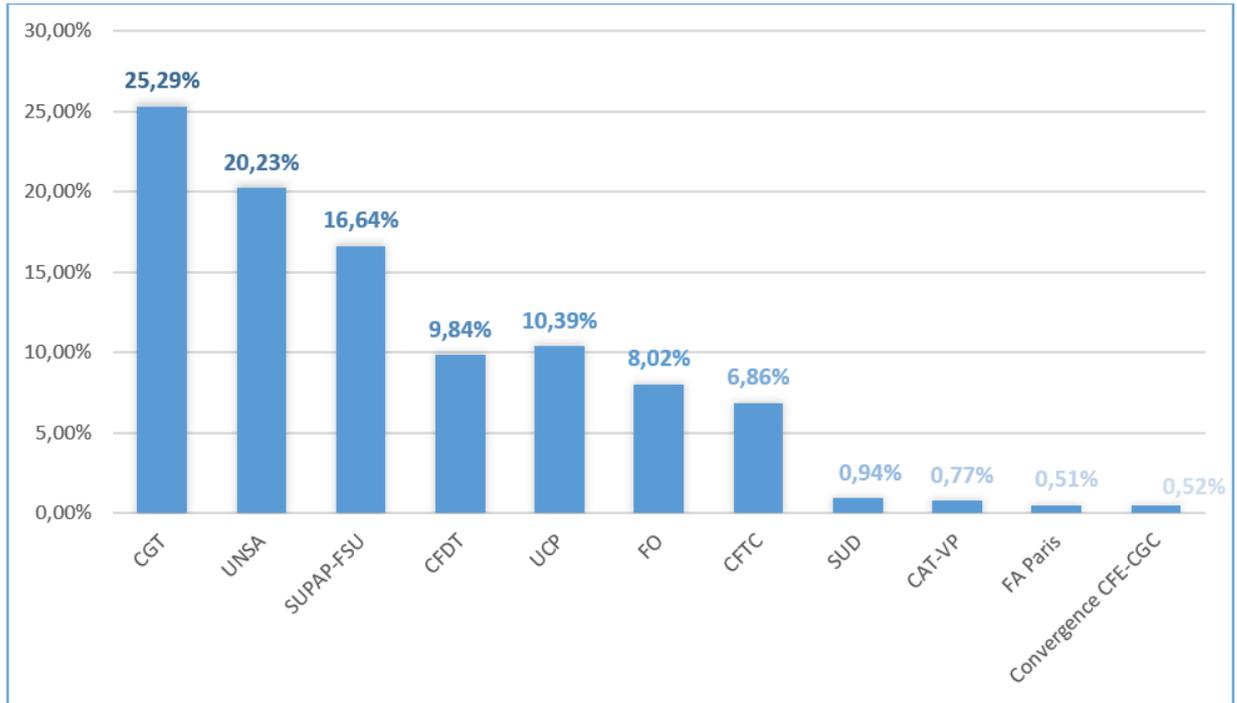
RÉSULTATS COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE



RÉPARTITIONS H/F DES ÉLUS



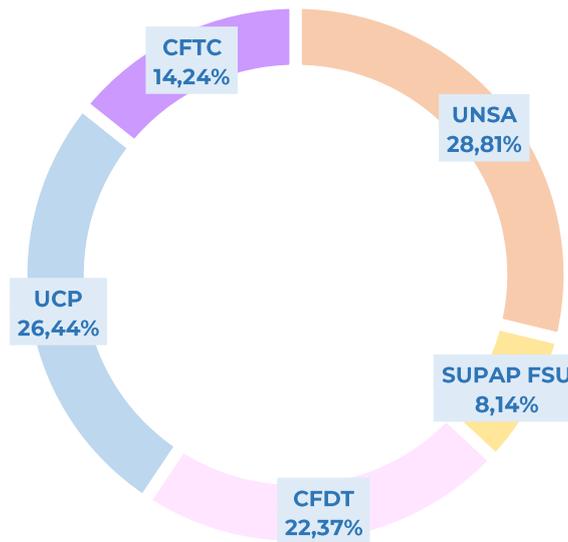
RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DES DIRECTIONS



RÉSULTATS PAR DIRECTIONS (SUFFRAGES/SIÈGES)

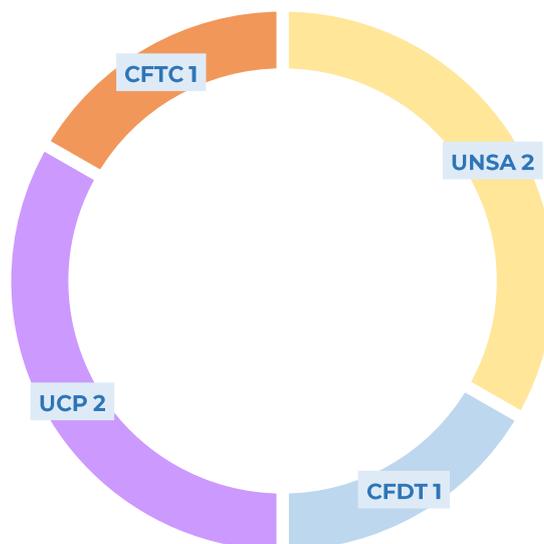
CST Regroupement 1

CAB, IG, SG, DAJ, DICOM, DTEC



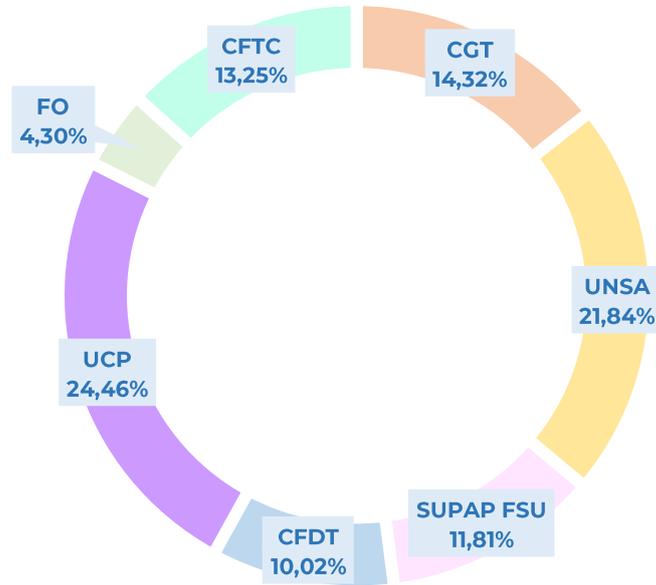
CST Regroupement 1

CAB, IG, SG, DAJ, DICOM, DTEC



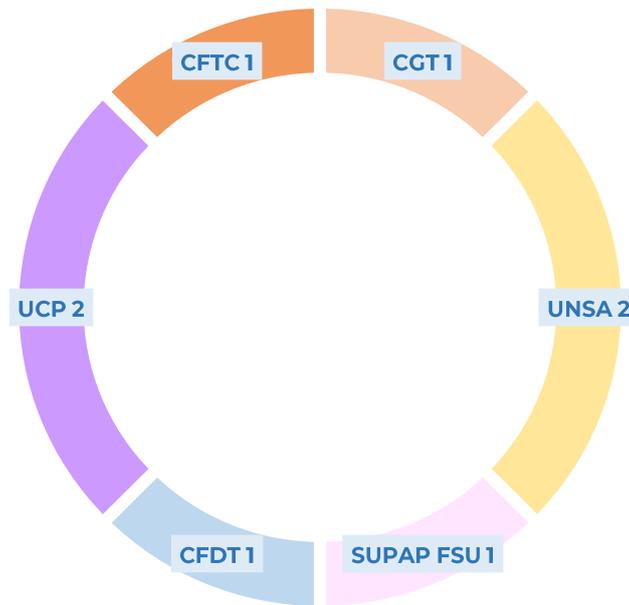
CST Regroupement 2

DRH, DFA, DSIN



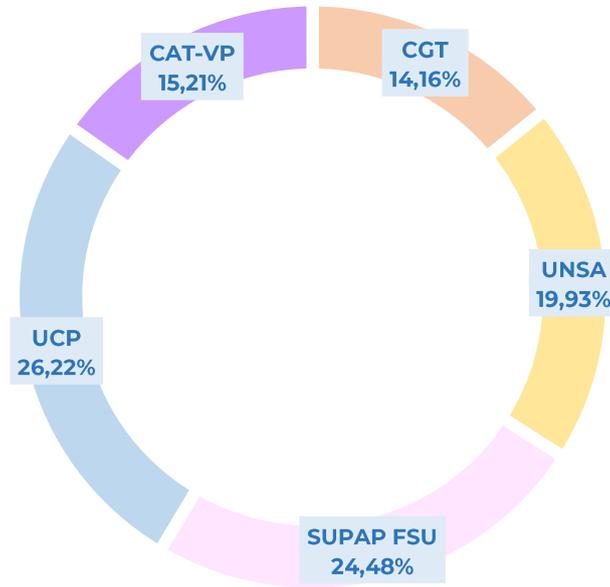
CST Regroupement 2

DRH, DFA, DSIN



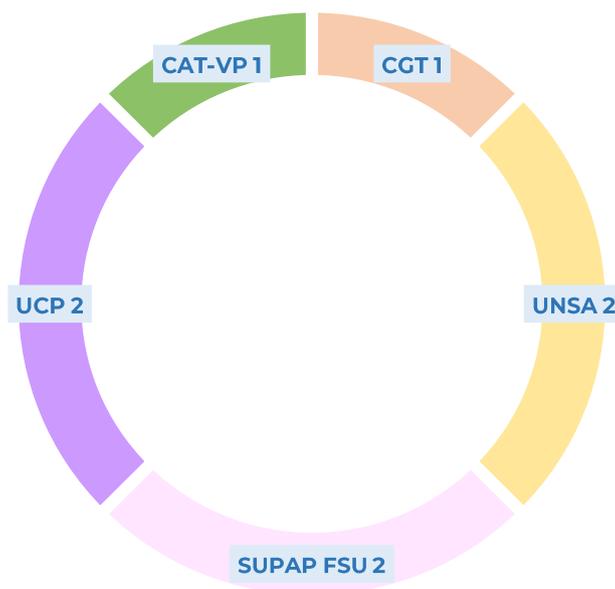
CST Regroupement 3

DLH, DU, DAE

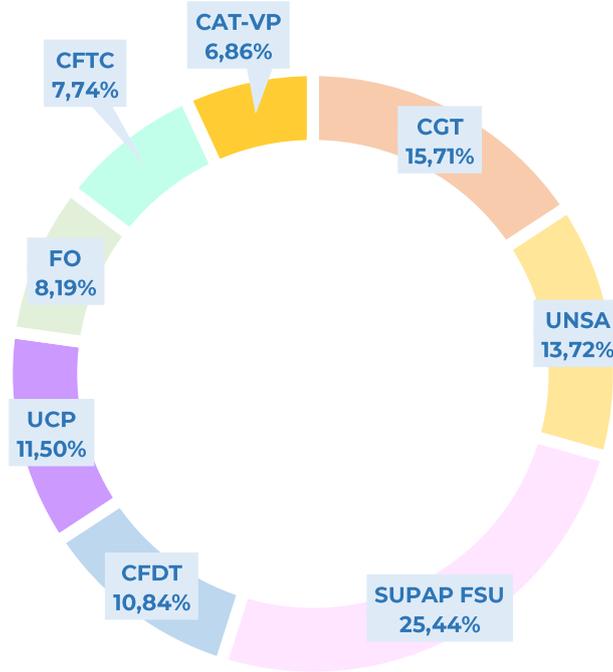


CST Regroupement 3

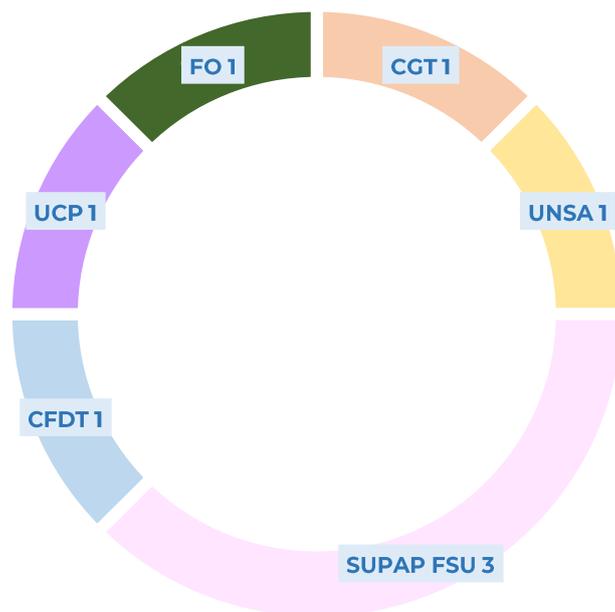
DLH, DU, DAE



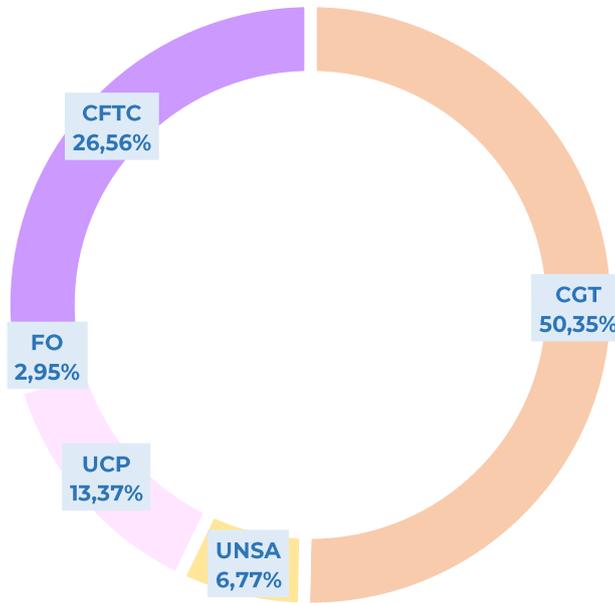
CST DILT



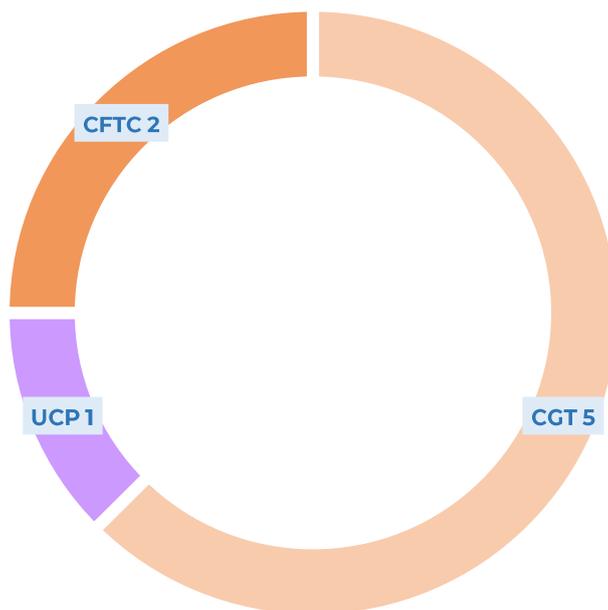
CST DILT



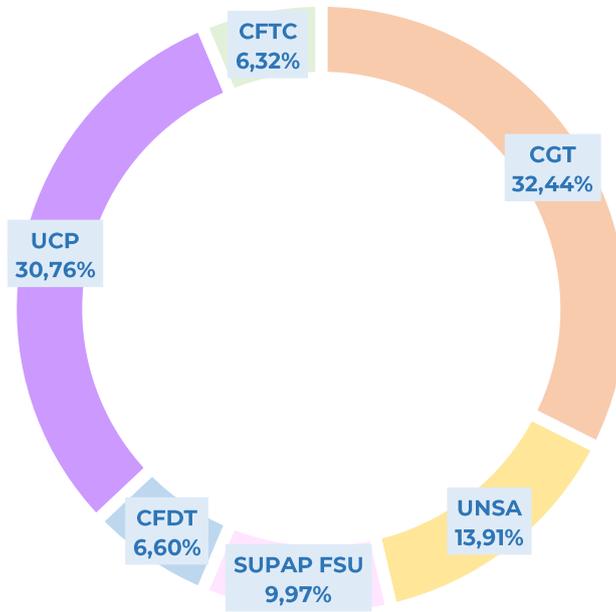
CST DCPA



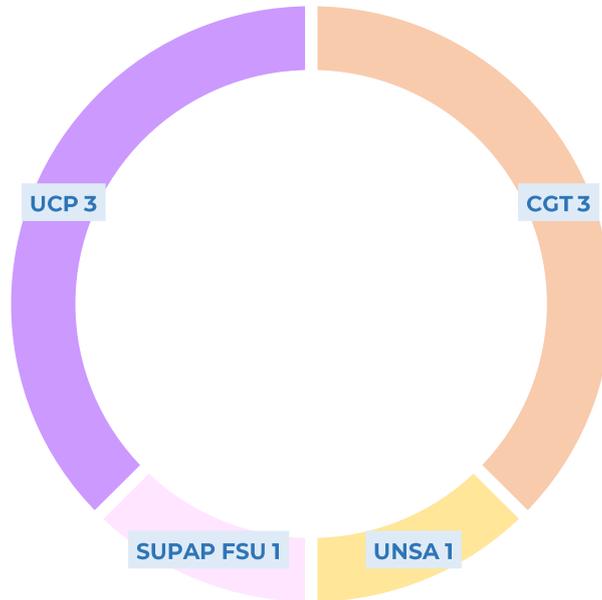
CST DCPA



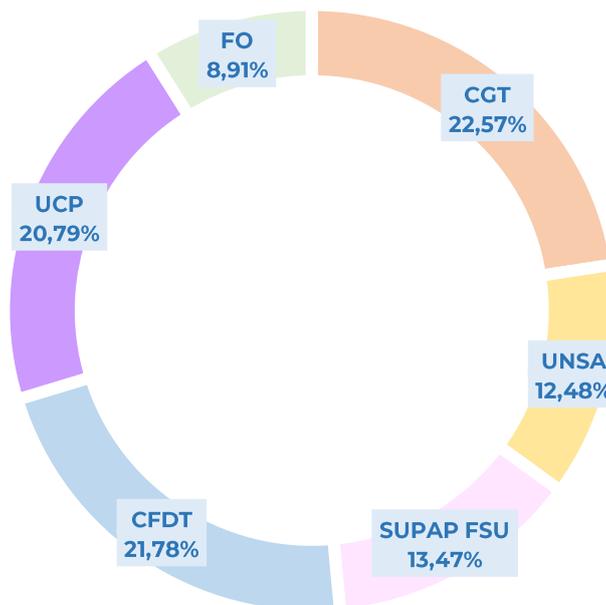
CST DVD



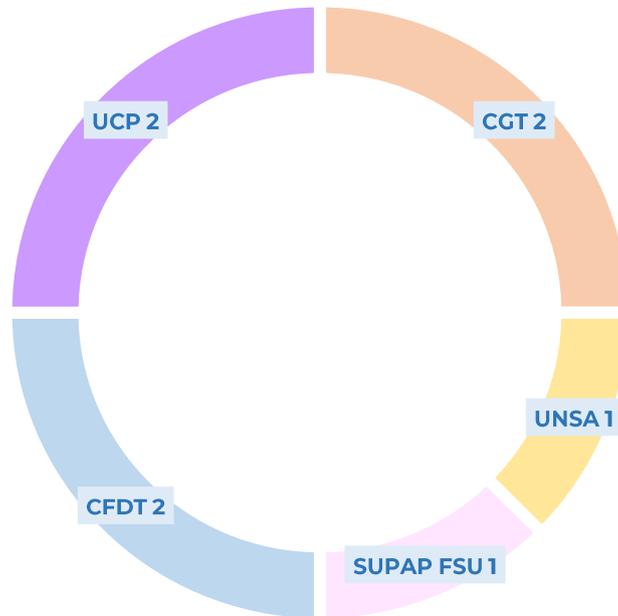
CST DVD



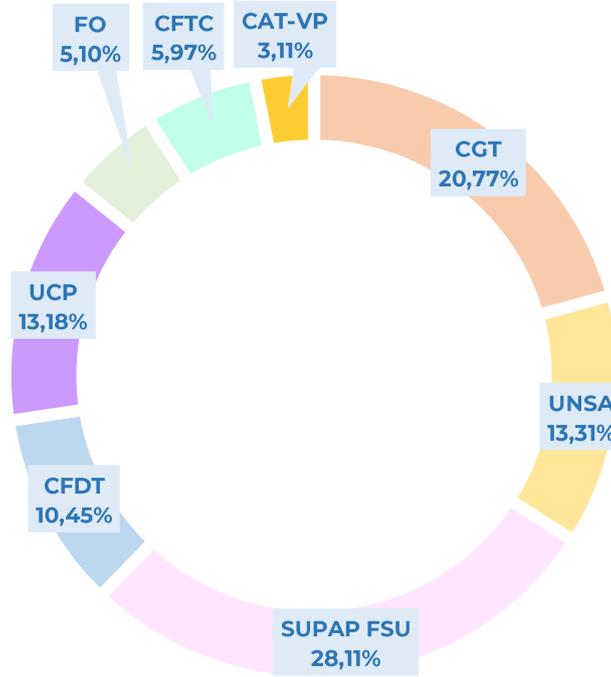
CST DSP



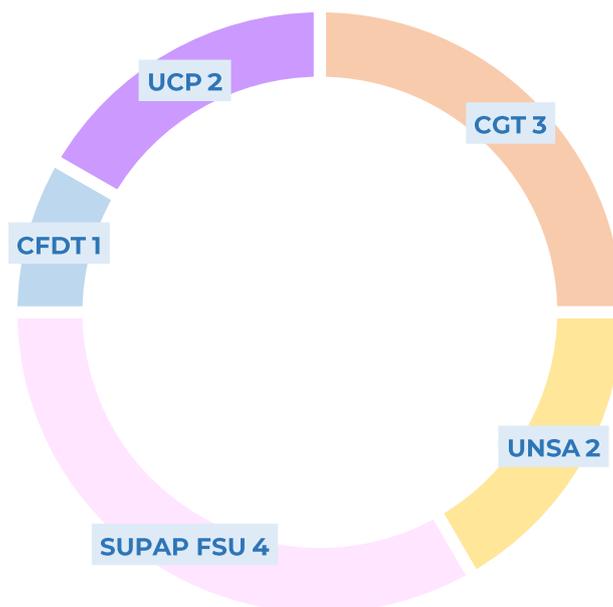
CST DSP



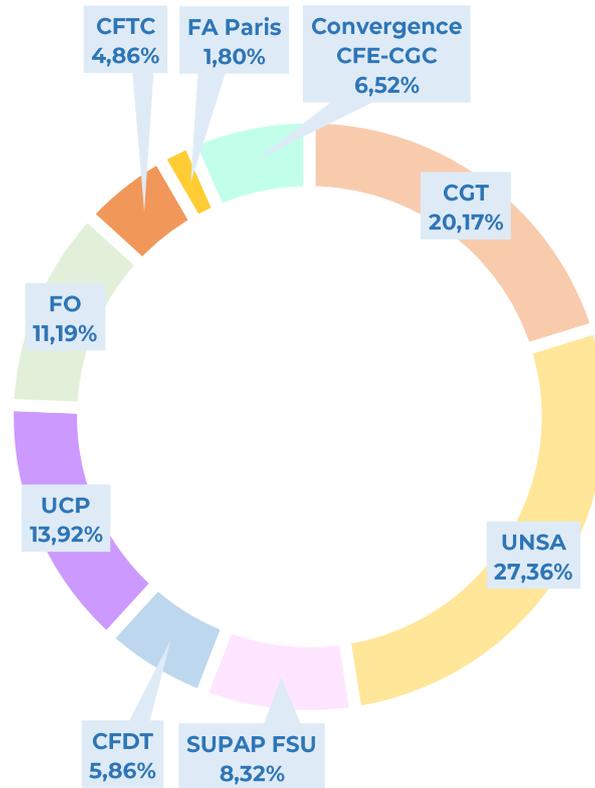
CST DDCT



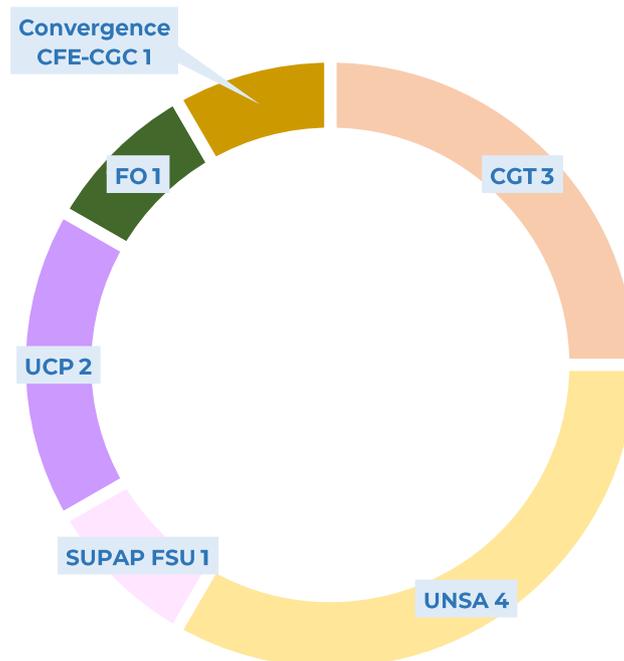
CST DDCT



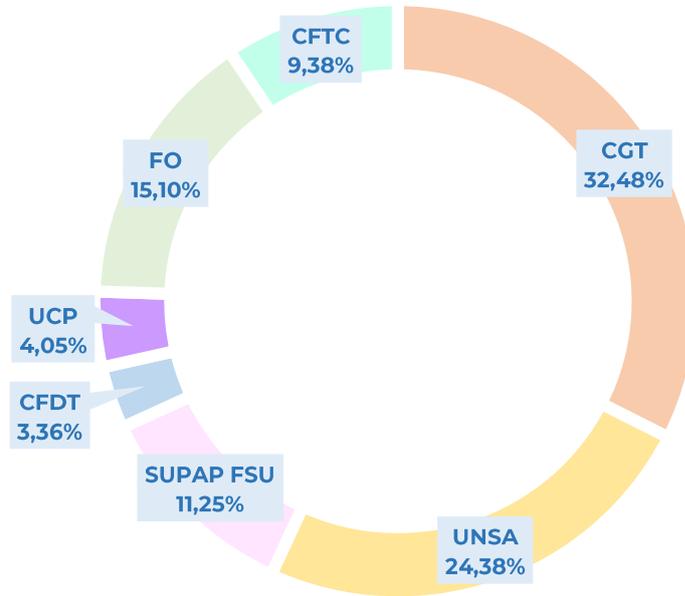
CST DPMP



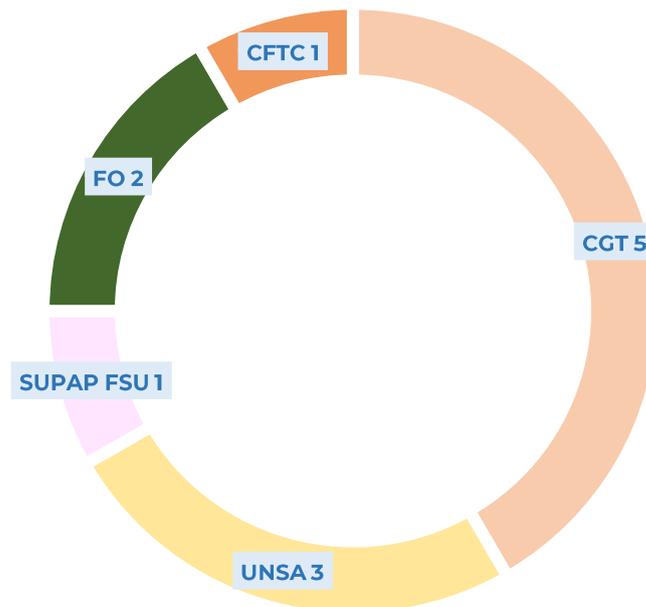
CST DPMP



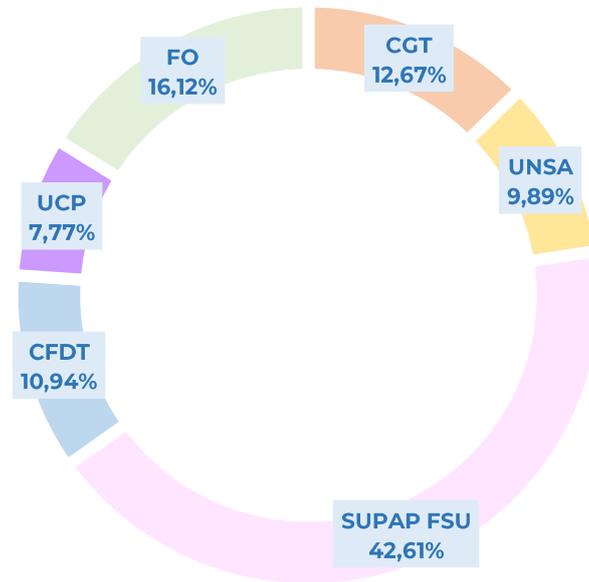
CST DJS



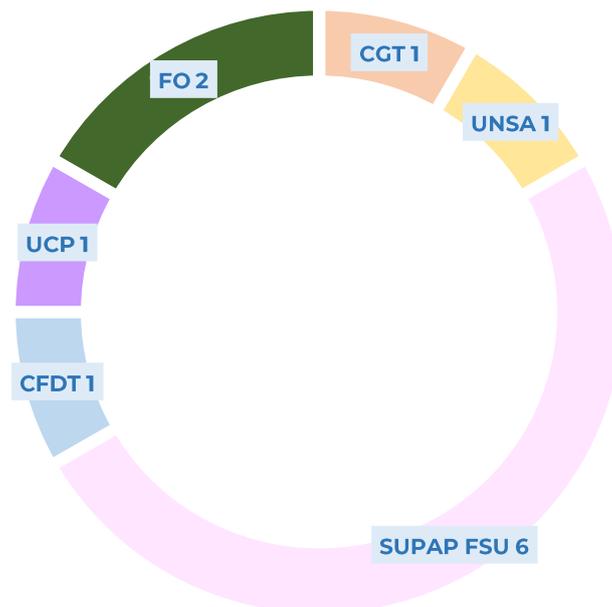
CST DJS



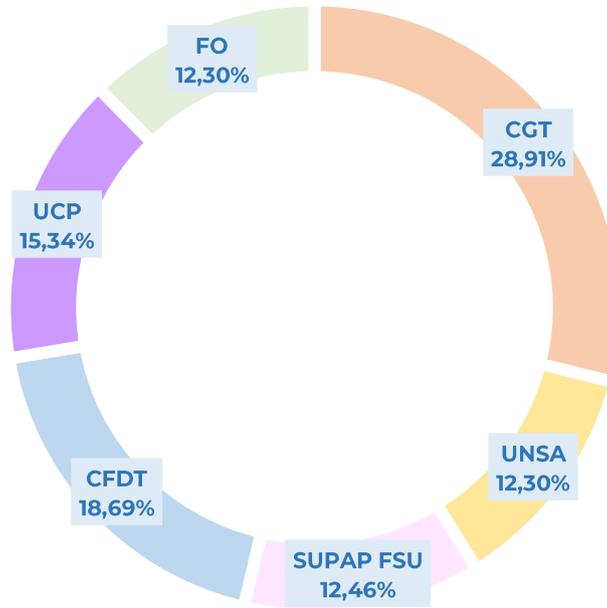
CST DAC



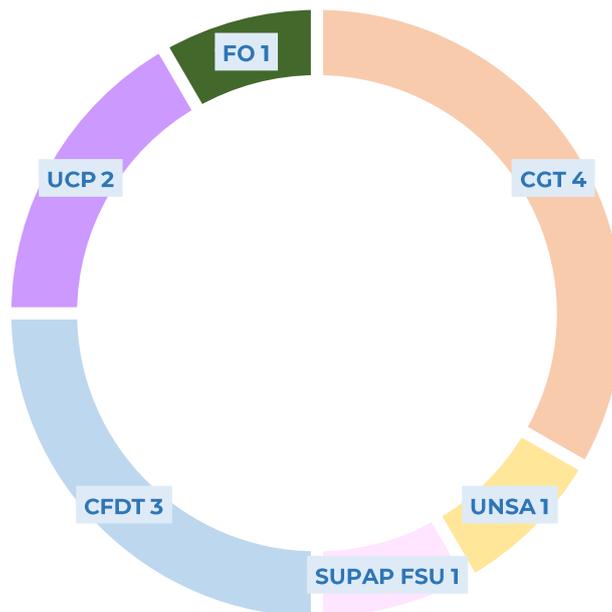
CST DAC



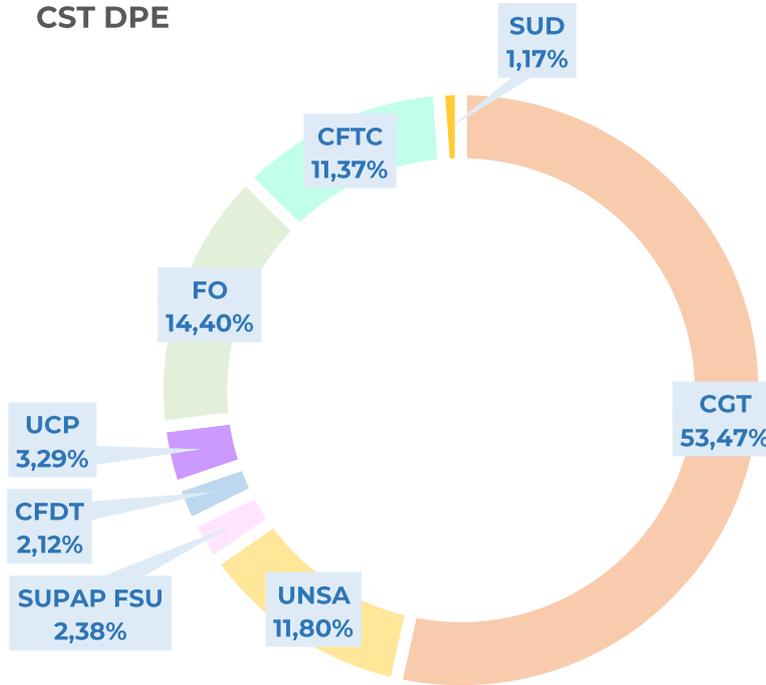
CST DSOL



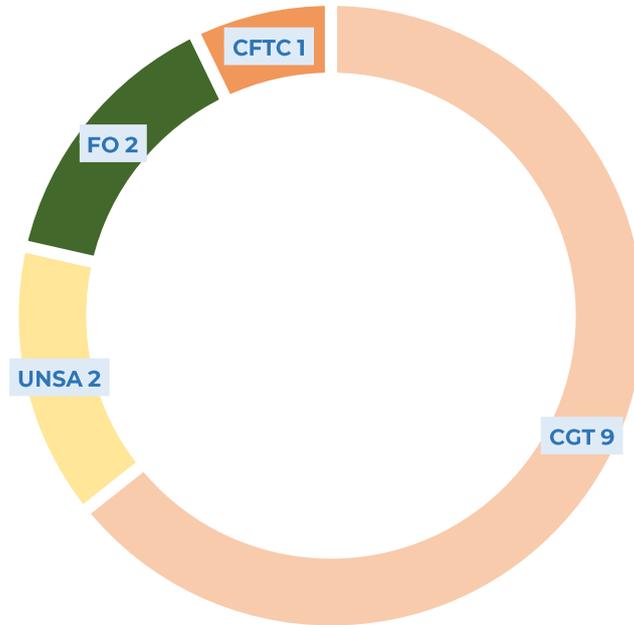
CST DSOL



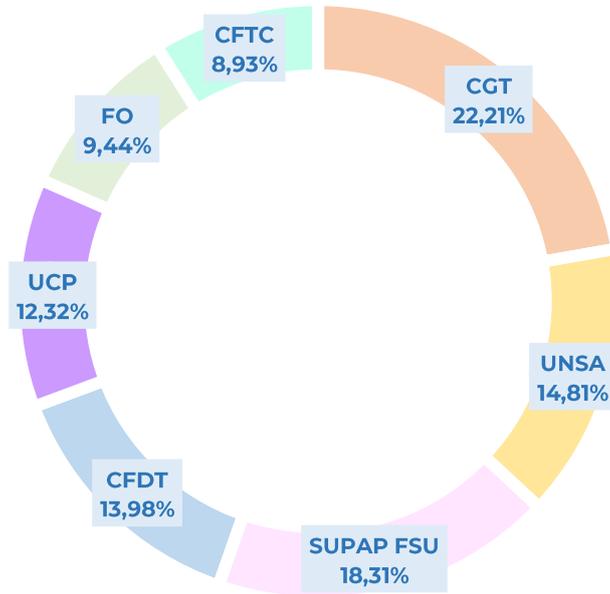
CST DPE



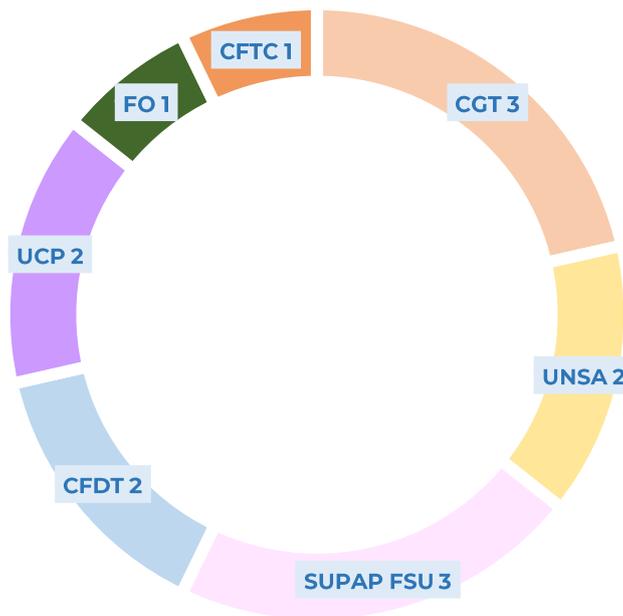
CST DPE



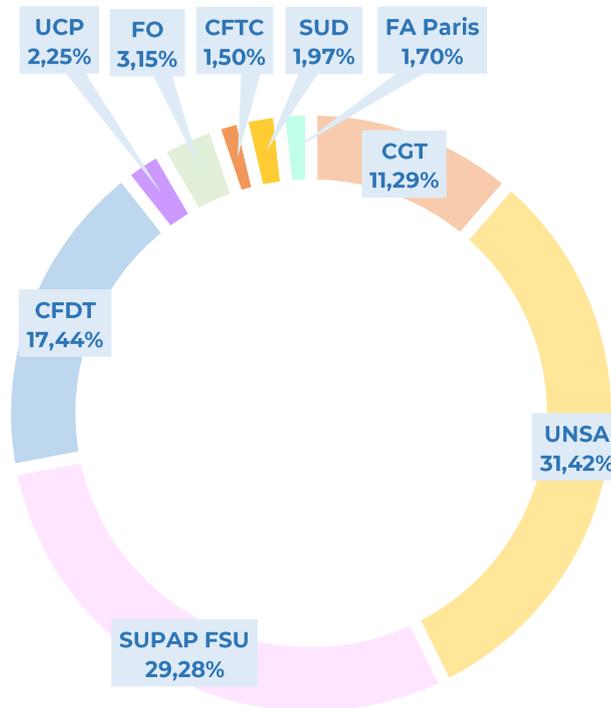
CST DFPE



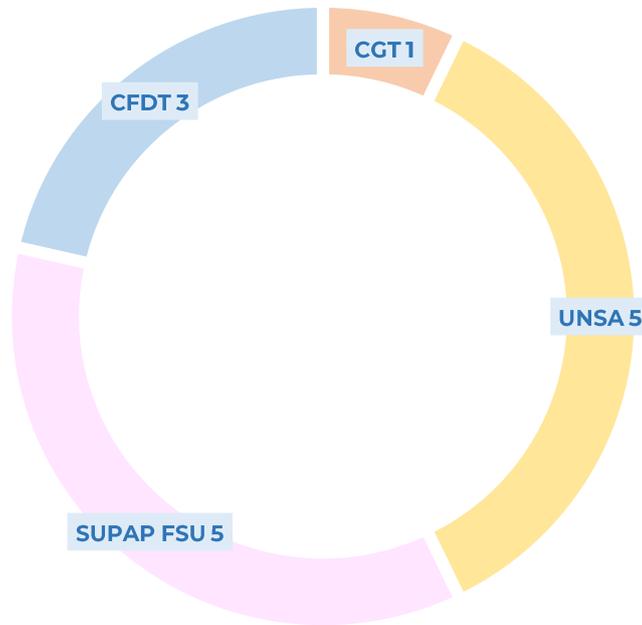
CST DFPE



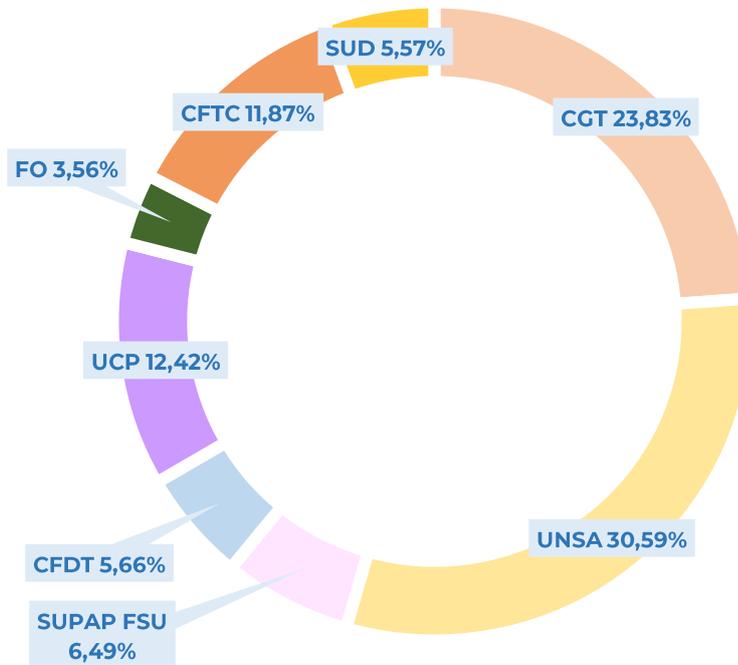
CST DASCO



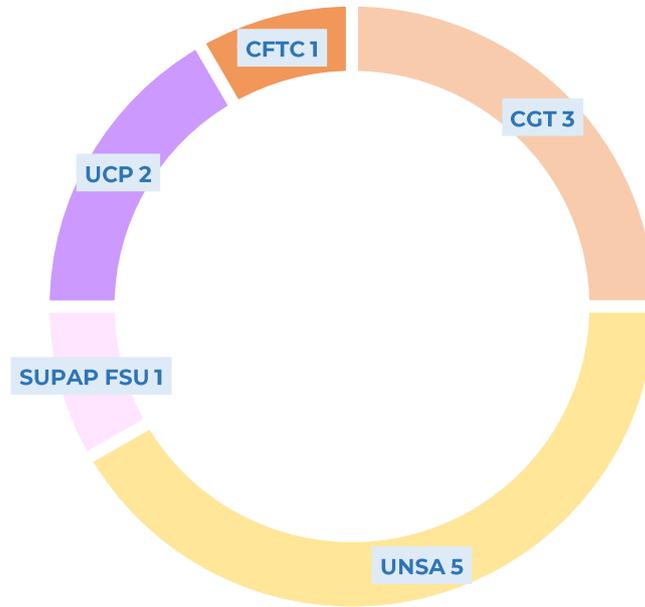
CST DASCO



CST DEVE



CST DEVE



Annexe 7 : Budget des élections professionnelles 2022

Nature du besoin	TTC
Systeme de vote	246 927,29 €
Expertise indépendante	14 160,00 €
Huissier de justice résultats	4 200,00 €
Professions de foi	351 972,59 €
Courriers identifiants BAL	15 441,23 €
Communication	1 733,45 €
Restauration	3 998,66 €
Renfort équipe projet	6872,39 €
	645 305,61 €

HT 562 320,05 €

Annexe 8 : Remontée des signalements

Les organisations syndicales ont pu également faire remonter soit dans le journal des événements accessible sur la plateforme, soit directement par mail à la DRH, tous signalements, observations et demandes qu'ils souhaitaient porter à la connaissance de l'administration.

Le tableau ci-après reprend l'ensemble de ces événements et les réponses apportées par l'administration.

DATE / OS - Heure	SIGNALEMENTS/OBSERVATIONS	REPONSES
1 décembre SUPAP-FSU 11h10	Signalement difficultés rencontrées pour joindre la cellule d'assistance ; Demande de renforcer la cellule d'assistance pour permettre une réponse rapide aux appelants	
1 décembre UNSA 12h02 et 12h40	Signalement par photos et vidéo de tracts de la CGT disposés sur des tables sur le site de vote de la DASES.	12h03 : rappel des consignes effectué. 06/12 16h13 : Rappel des règles durant la période électorale
1 décembre UNSA 12h51 et 16h28 2 décembre 13h15	Signalement relatif à la fin de la campagne électorale : continuation au niveau national sur les réseaux sociaux ; dispositif Ville jugé trop restrictif ; annonce intention de poursuivre la campagne sur les réseaux sociaux, suite expertise syndicale au niveau national.	15h43 : DGCL et la DGAFP ont été saisies de cette question ; nous reviendrons vers vous le plus rapidement possible. 02/12 12h29 : Réponse DRH aux OS de la réglementation applicable dans la FPT.
1 décembre UNSA 15h47	Signalement envoi sur les boites-mail professionnelles de deux lettres d'un collectif de REV soutenant le SUPAP-FSU – Demande de faire cesser ce type d'envoi.	15h58 : Réponse à l'OS intervenante que la réglementation sera rappelée et le signalement inscrit au journal. 06/12 16h13 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
1 décembre CFTC 16h23	Signalement du téléchargement des listes d'émargement et demande relative à la possibilité de communication et de transmission de ces listes en direction.	
1 décembre CFDT 16h57	Signalement cas adjoint technique relevant de la caisse des écoles centre ne parvient pas à voter à la commission administrative catégorie C.	
2 décembre CFTC 11h31	Signalement que dans le 19 ^{ème} arrondissement MULTI ACCUEIL quai de Charentes, des membres du SUPAP FSU se sont déplacés le 1er décembre dans des établissements de la petite enfance afin de s'assurer que le personnel « savait comment voter ».	13h03 : engagement de rappeler la réglementation à l'organisation concernée. 06/12 16h13 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
2 décembre UNSA 17h46	Demande de journal des événements en complément de celui de Néovote pour réaction immédiate et compilation	17h51 : accord donné 06/12 16h13 : Rappel des règles durant la période électorale
2 décembre UNSA 14h52 et 15h54	Signalement des visites du SUPAP dans le 19 ^{ème} arrdt, (écoles Rampal et Lasalle), deux photos dont l'une reprend l'objet de la visite : « Aide au vote ». Demande de faire cesser ces agissements.	15h07 : accusé de réception et engagement pris de renouveler les consignes. 06/12 16h13 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.

2 décembre CFDT 15h43	Signalement situation de M. Issa CISSOKO Vil 1074417 DJS (06 23 39 16 47), la cellule d'assistance n'ayant pas réussi à activer la boîte vdp.	
2 décembre UNSA 16h29	Signalement délais de réponse trop long (+25 mn) pour activation boîte mail vdp	16h31 et 16h45 : message aux OS et aux directions : l'assistance concernant les boîtes mails via 01 56 08 55 55 (choix 1 – 1.2), restera en activité ce samedi 3 décembre de 8h à 19h.
2 décembre UNSA 17h17	Signalement non-respect du protocole électoral, par les représentants de la CGT EAPS EVSPC, dans les piscines parisiennes. Demande de faire cesser ces agissements.	06/12 16h13 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
3 décembre CFDT 11h27	Signalement que la cellule d'assistance n'est pas opérationnelle ce samedi 3 décembre contrairement à la communication de la DRH	12h53 : message aux OS confirmant que le service est rétabli pour les boîtes mails. Remerciements à nos collègues de la DSIN.
5 décembre Convergence CFE-CGC 9h30	Information qu'un membre de BVE ne pourra pas participer aux visites de site de ce jour, suite évènement familial.	information enregistrée.
5 décembre CGT 14h00	Signalement absence de poste téléphonique sur le site "Écoles des métiers" et pas de fléchage indiquant le bureau au sein de la mairie du 16. Signalement que le représentant UNSA y outrepassa son rôle d'observateur. Demande de rappeler aux responsables syndicaux les règles établies.	06/12 16h13 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale
5 décembre UNSA 15h43	Signalement d'une durée d'attente de 45 mn pour joindre la cellule d'assistance- Demande de renforcement de ses effectifs.	16h45 : Réponse qu'il n'y a pas d'attente à la cellule d'assistance sur le choix 2, à utiliser quand le premier choix tarde à répondre.
5 décembre CFTC 17h15	Signalement du cas d'une électrice DFPE qui a voté dès le premier jour (voir son accusé de réception de vote) mais constate absence d'émargement en face de son nom sur la liste des électeurs de la DFPE.	18h57 : L'accusé de réception est celui du scrutin cap C, l'agent n'a pas voté au CST DFPE et CST Central.
6 décembre UNSA 11h21	Demande de relance de la campagne pour inciter les agents à voter.	12h10 : Flash info Ville Élections professionnelles, votre voix compte ! 16h18 : Message Élections professionnelles aux managers J-2 07/12 8h23 : Message Quoi de neuf ? Élections professionnelles- C'est le moment de voter.
6 décembre SUPAP-FSU 15h37	Demande d'envoi d'un message à l'ensemble des agents de la Ville rappelant le numéro 01 56 08 55 55 ainsi que la procédure (fiche de paie à proximité) pour répondre aux demandes de nombreux agents ignorant les coordonnées de la cellule d'assistance.	16h18 : Message Élections professionnelles aux managers J-2 07/12 8h23 : Message Quoi de neuf ? Élections professionnelles- C'est le moment de voter. 07/12 10h37 : Flash info Ville Élections professionnelles, J-1 08/12 10h48 Flash info Ville Élections dernier jour.

6 décembre DEVE 16h59	Signalement que 39 agents de la DEVE autorisés à s'absenter en CFS du 1 ^{er} au 8 décembre abusent de ce droit pour continuer la campagne électorale sur le terrain.	07/12 18h52 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
6 décembre SUPAP-FSU 11h05	Signalement que des représentants du syndicat UNSA animation appellent des agents de la DASCO sur leur téléphone portables personnel ou professionnel pour les inciter à voter.	
6 décembre CGT 22h48	Signalement que des représentants de la CFDT invitent sur les lieux de travail les agents à voter et utilisent des ordinateurs du service pour l'ouverture des boîtes mail.	07/12 10h35 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
6 décembre CGT 22h48	Signalement que des représentants du SUPAP-FSU invitent les agents de ménage de la mairie du 11 ^{ème} à voter.	07/12 10h26 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
7 décembre 11h27	Signalement que des représentants de l'UNSA font voter les agents dans la salle informatique de l'école Bizot.	18h56 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
7 décembre CGT 16h22	Signalement de tracts CFDT distribués hier dans les écoles de Paris –Centre.	08/12 18h20 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
8 décembre CGT 9h17	Signalement de document à l'entête du SUPAP-FSU laissé dans certaines crèches le 7 décembre	18h20 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
8 décembre UNSA 9h16 et 11h17	Signalement que 3 photos du registre de main-courante de l'école Bizot indiquent que c'est la CFDT et non l'UNSA qui s'est rendue sur le groupe scolaire le 6 décembre pour aider les agents à voter.	18h20 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
8 décembre FA Paris 11h54	Signalement de l'envoi d'un mail syndical pour le compte du SUPAP-FSU à + de 50 agents sur la messagerie professionnelle le 8 décembre à 10h54	18h20 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.
8 décembre CFDT 14h22	Signalement d'un mail d'une maison des associations de la DDCT invitant à joindre le délégué de liste du SUPAP-FSU en cas de difficulté pour voter.	18h20 : Rappel à l'OS concernée des règles durant la période électorale.